



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

28 juin 2012

Conseil municipal du 28 juin 2012

Ordre du jour

1	Direction générale des services : Remplacement de M Xavier Calvarin en tant que Conseiller communautaire
2	Culture : charte « Ya d'ar brezhoneg » -office de la langue bretonne
3	Archives - patrimoine : dénomination de voies - Impasse de la misaine, impasse de la trinquette, impasse du tourmentin
4	Urbanisme - foncier : acquisition local technique du phare de la Croix
5	Urbanisme - foncier : Taxe locale sur la publicité extérieure - tarifs 2013
6	Urbanisme - foncier : acquisition terrain non bâti - rue de Trégunc
7	Cycle de l'eau : rapport annuel sur l'eau et l'assainissement - année 2011
8	Cycle de l'eau : remplacement de la PRE (Participation au raccordement à l'égout) par la PAC (Participation au raccordement collectif)
9	Cycle de l'eau : demande d'ouverture de l'enquête publique et parcellaire pour l'établissement des périmètres de protection des captages de Cadol
10	Moyens généraux - finances : SAFI - clôture de l'opération salle des sports du Porzou
11	Moyens généraux - finances : comptes de gestion 2011 (budget principal et budgets annexes)
12	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget principal)
13	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget de l'eau)
14	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget de l'assainissement)
15	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget du port de plaisance)
16	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget du bac du passage)
17	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget des restaurants municipaux)
18	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles)
19	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2011 (budget principal et budgets annexes)
20	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2012 (budget principal et budgets annexes)
21	Moyens généraux - finances : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2011 - utilisation des fonds
22	Moyens généraux - finances : refus d'admission en non valeur de produits irrécouvrables - budget de l'assainissement - M TIREZGUY, Sté INVEST
23	Moyens généraux - finances : refus d'admission en non valeur de produits irrécouvrables - budget de l'eau - Mme Le Gall, M TIREZGUY, Sté INVEST
24	Moyens généraux - finances : admission en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal - SARL Le Sémaphore
25	Moyens généraux - finances : refus d'admission en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal - Rêves et décors, M TIREZGUY, SCI Réussite JAUEN-COGAN
26	Moyens généraux - finances : refus d'admission en non valeur de produits irrécouvrables - budget du port de plaisance - M MATIGNON
27	Moyens généraux - finances : demandes de remboursement et de remises

	gracieuses - Budget eau et assainissement - Mme DHELLEMMES, M DIAGARADJA
28	Moyens généraux - finances : demande de refus de remboursement et de remises gracieuses - budget du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles - Mme JOLIMOY
29	Moyens généraux - finances : demande de remboursement et de remises gracieuses - budget principal - Mme PIRIOU
30	Moyens généraux - finances : taxes sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés ou un incinérateur de déchets ménagers
31	Achats - Marchés publics : passation d'un avenant pour le marché de transport occasionnel de personnes - Groupement Le Meur Evasion - L'été Evasion
32	Services techniques : construction d'un stade de rugby municipal - prolongation du délai de réalisation des travaux d'infrastructure et complément de rémunération du maître d'œuvre
33	Ressources humaines : mise en place d'une CAP à la ville de Concarneau
34	Marchés publics : - Marché de prestation de services de télécommunications entre la ville de Concarneau, le centre communal d'action social de Concarneau et le SIVOM de Concarneau-Trégunc - marché formalisé - autorisation de lancement de la consultation en vue du choix d'un prestataire pour la fourniture de services de télécommunications

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 28 juin 2012

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux, à la lecture des pouvoirs, ce soir il y en a plusieurs, c'est peut-être l'heure inhabituelle de 19 heures, et à la nomination du secrétaire de séance qui ce soir sera Mme Marie LE MEUR.

Je vais faire l'appel.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 22 juin 2012 je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse,
- le rapport de présentation du compte administratif,
- le compte administratif,
- le budget supplémentaire,
- le rapport sur l'eau.

Vous trouverez sur votre table le rapport supplémentaire n°1 concernant un marché de prestations de services de télécommunications entre la ville de Concarneau, le Centre Communal d'Action Sociale de Concarneau et le SIVOM de Concarneau-Trégunc.

Je vous demande de bien vouloir accepter l'inscription de ce rapport supplémentaire à l'ordre du jour du présent conseil.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez aux pouvoirs.

Abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

L'inscription à l'ordre du jour du rapport supplémentaire est accepté par 29 voix pour, Mme Billet et son pouvoir, M Le Coz et M Cariou n'étant pas arrivés.

Je vous ai fait parvenir par mail, le vendredi 22 juin, le procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2012.

Je vous invite à adopter ce procès-verbal.

Est-ce qu'il y a des remarques tout d'abord ?

Oui, M Carduner.

M Carduner :

Merci M le Maire. Dans le point n°6, j'avais entrepris une tirade sur les bienfaits de la petite reine, que vous partagez tous d'ailleurs. Je l'avais bien compris la dernière fois. Mais pour la transcription, peut-être que j'ai mal prononcé, sans doute même, me fait dire que je n'avais pas un amour fou pour les « batards ». Il s'agissait bien sûr des « Bataves » qui sont des adeptes de la petite reine. C'est vrai que je parle peut-être un peu vite et saccadé, mais comme les écrits restent, je voudrais que ce soit modifié. Je vous en remercie.

M le Maire :

Merci M Carduner. Il n'y a pas d'autres remarques ?

Quels sont ceux qui approuvent ?

Ceux qui sont contre ? Non ?

Ceux qui s'abstiennent ? Non plus.

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 mai est adopté par 29 voix pour, Mme Billet et son pouvoir, M Le Coz et M Cariou n'étant pas arrivés.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 27 septembre 2012 et débutera également, si vous le voulez bien, à 19h00. Je pense que c'est une habitude qu'il faudrait que nous prenions. Cela n'est pas plus mal et cela nous permettra, nous l'espérons, de rentrer un peu plus tôt. Tout est autant que les gens sont disponibles, ce soir, il y a 2 ou 3 personnes qui malheureusement sont encore au travail.

Néanmoins, ce conseil municipal est quand même assez chargé aujourd'hui. Nous y verrons plus particulièrement les comptes administratifs, des sujets finance, bien entendu, nous parlerons des comptes administratifs du budget principal 2011 ainsi que ses budgets

annexes et dans les moyens généraux, des demandes de remboursement ou d'admission. Je ne vais pas reprendre l'ensemble de cet ordre du jour, nous l'étudierons au fur et à mesure. Il y a quand même 34 délibérations, nous allons donc démarrer tout de suite.

Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Vous auriez dû nous dire que vous n'aviez pas reçu la photo de François Hollande, on vous aurait apporté une affiche.

M le Maire :

Nous avons reçu un mail, hier ou avant-hier, qui nous précise que le cadre est prêt à la Préfecture et il peut-être retiré à partir du 2 juillet.

Alors, le point n°1, il s'agit du remplacement de M Calvarin en tant que conseiller communautaire.

1	Direction générale des services : Remplacement de M Xavier Calvarin en tant que Conseiller communautaire
---	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport :
M Yann ALLOT remplacera M Xavier CALVARIN dans les 2 commissions de la CCA, c'est-à-dire :

- la commission finances - ressources humaines et équipement,
- la commission aménagement de l'espace et systèmes d'information.

Est-ce qu'il est nécessaire de voter par bulletin secret ?
Je demande à l'assemblée si elle accepte de faire ce vote à main levée.

Quels sont ceux qui acceptent de faire ce vote à main levée ? Très bien, merci.

Le vote à main levée est accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme Ziegler :
Je voulais intervenir avant le vote. M le Maire, le conseil municipal du 29 septembre 2011, s'est prononcé sur l'extension de compétence de la Communauté de communes de Concarneau Cornouaille en vue d'un passage en Communauté d'agglomération. À cette occasion, vous nous avez dit : « en tant que Maire de Concarneau, je considère que le passage en Communauté d'agglomération est un engagement de solidarité entre communes mais je souhaite que le rôle moteur de Concarneau en tant que ville-centre, de son territoire soit affirmé ».

Vous avez eu également ces mots : « ce passage a un sens tout particulier pour Concarneau puisque c'est la reconnaissance de son rôle de ville-centre, en aucun cas, ça ne lui offre un privilège quelconque mais assurément, une responsabilité bien supérieure ». Ces déclarations d'alors pouvaient laisser espérer que vous saviez enfin ce que devait être le rôle d'une ville-centre, comme la nôtre, dans une telle instance. Soutenir et assister toutes les communes afin d'assurer ainsi que, comme nous avons eu l'occasion de le dire, assurer une vie citoyenne harmonieuse par le développement de services et équipements adaptés, tout cela passant bien entendu par de la concertation entre les communes.

Qui dit concertation dit, écoute, respect, confiance. Pourtant, 8 mois plus tard, lors du dernier conseil communautaire, certains membres de votre équipe, et de manière concertée, se sont livrés à une attaque en règle contre CCA, son président et certaines communes. À cette occasion, vous avez donné l'image d'une équipe en perdition et surtout sans capitaine, incapable de donner aux conseillers communautaires des autres communes une vision clairement argumentée, visionnaire du devenir de cet EPCI, dont Concarneau, de part sa position doit être, je vous le rappelle, un moteur.

Ce manque de vision partagée, les distensions dont nous avons perçu les premières prémices lors du passage en agglomération, sont apparues en plein jour. M Calvarin préfère démissionner, car, nous a-t-il dit, il n'est pas entendu par le conseil communautaire qui ne l'écoute pas, ne suit pas son avis, et oui, il est parfois difficile d'être dans l'opposition.

Finalement, je constate ce soir que M Debuyser semble, lui, vouloir continuer. Alors, bien entendu, comme nous vivons l'énième épisode du feuilleton, nous sommes unis, nous nous aimons, nous formons une bonne équipe, nous vivons bien ensemble mais nous n'arrivons pas à nous entendre sur l'essentiel. Nous vous laisserons régler cette question entre vous, et nous ne participerons pas au vote.

Je voudrais aussi vous dire que nous trouvons assez inacceptable que certains élus, notamment en conseil communautaire, ne viennent que pour les questions qui les intéressent. La plupart du temps ils sont absents, sauf lorsqu'il y a une question particulière qui les intéresse. Ils siègent et s'en vont. Je trouve que cela est un manque certain de respect pour l'institution, pour les autres communes et surtout pour les citoyens concarnois qui nous ont élus. Voilà, merci.

M le Maire :

Je m'attendais à cette réplique. La décision de M Calvarin est une décision personnelle et ses motivations le concernent. Quand on est ville-centre, dans la plupart des communautés d'agglomération, la ville-centre est moteur. C'est le cas de Brest et Quimper. Ce n'est pas pour autant que nous voulons avoir aussi la suprématie dans les décisions. Est-ce que vous croyez que dans cette assemblée délibérante de plus de 40 conseillers communautaires, il ne faut pas participer aux débats ? Je trouve qu'au contraire le débat est enrichissant, il peut être constructif. Il peut aussi être désagréable parce que nous ne sommes pas obligés d'être d'accord avec le président, en l'occurrence, et une partie des conseillers communautaires. Nous pouvons très bien défendre les intérêts de la ville de Concarneau également puisque Concarneau est la ville-centre. Certes, elle doit demeurer la ville-centre, nous ne cessons de le répéter entre Maires de la communauté d'agglomération, nous nous sommes rencontrés à maintes reprises, et nous avons convenu que Concarneau devait être la ville moteur de cette Communauté d'agglomération.

Il est vrai que cette situation est venue plus particulièrement du musée de la pêche, il faut bien le reconnaître. Il y a eu transfert de compétences pour le transport et il n'y a pas eu de problèmes. Pourtant il y a eu un transfert de charges. Mais il est vrai que concernant ce musée de la pêche, nous avons été confrontés premièrement à du lobbying, mais également à des réunions de la CLECT sur les transferts de charges, et à chaque réunion il y avait une remise en question des charges pour des questions diverses et cela devenait insupportable. Quelque part, nous n'étions pas obligés d'accepter cette situation, dans la mesure où précédemment la ville intervenait pour 35 000 €. Ici, nous sommes dans une valorisation démesurée de l'engagement au musée de la pêche, avec les considérations concernant le personnel. Cela fait 4 ans que je suis à la mairie de Concarneau et je n'ai jamais eu de demande de rendez-vous ou d'entretien pour parler des problèmes de personnel et de finance du musée de la pêche. Ma porte est ouverte à toutes les associations. Le président ou le directeur du musée de la pêche pouvait venir me voir. On nous a mis devant le fait accompli. Nous avons trouvé cette situation dommageable et nous l'avons réfutée et c'est pour cela que nous avons exprimé notre désaccord, mais sachez que c'est plus particulièrement sur le problème du musée de la pêche. Quand on parle du musée de la pêche avec la plus-value de la participation de Concarneau, c'est aussi et je l'ai déjà dit, soumettre les concarnois à un impôt supplémentaire ou une participation supplémentaire dans l'impôt. Aujourd'hui, nous sommes dans des contraintes financières même si elles se sont nettement améliorées. Nous faisons en sorte que ces contraintes financières concernent tous les secteurs où nous devons intervenir au niveau des finances, y compris notre participation auprès de la CCA. C'est défendre les intérêts de la ville de Concarneau également auprès de la CCA. Entre temps, les relations que ce soit avec le président ou avec les autres maires, sont relativement bonnes.

Je peux vous dire que nous ne sommes pas du tout allés à la rupture. Ce n'est pas parce que nous avons eu un désaccord à un certain moment à un sujet que nous sommes en désaccord sur tout. C'est faux.

Je vais laisser M Calvarin intervenir sur ce point.

M Calvarin :

Je vais juste donner ma version des faits. Je suis un peu concerné par cette délibération. Je vais commencer par vous lire la lettre de démission que j'ai adressée à M le Maire.

« M le Maire, comme je vous l'ai annoncé déjà depuis plusieurs semaines, je vous présente ma démission au poste de conseiller communautaire de la ville de Concarneau car je ne vois plus l'utilité de ma présence dans les instances de la CCA, Concarneau Cornouaille Agglomération. Quoi que l'on évoque comme proposition, on se voit systématiquement mis à l'index par une partie du conseil, que ce soit la CLECT dont on a parlé, la redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères, les tarifs uniformisés sur les cours de piscine, les ateliers relais demandés pour Concarneau, et bien d'autres demandes.

Demandant depuis de longue date le détail de la fiscalité communautaire des ménages sur tout le territoire, je n'ai pas réussi à l'obtenir de la CCA, alors qu'elle aurait été bien utile à nos débats sur le volet financier de ces transferts. Cela aurait permis d'apaiser les débats, voire les propos de certains. Ce travail que j'ai effectué pour recouvrir ces chiffres, j'ai dû le mener avec notre service financier et il est dommage que cela n'ai pas été intégré aux paramètres de notre adhésion à la CCA.

La Communauté de communes, par la commission locale d'évaluation des charges transférées a décidé, lors de sa dernière séance, de valider un projet communautaire à hauteur de 2 millions d'euros, elle n'a pas retenu le caractère d'intérêt communautaire

pour ce projet. Cet investissement a été impacté en totalité sur la ville de Concarneau, alors que son bénéfice est pour l'ensemble du territoire et non à l'usage exclusif des habitants de Concarneau.

Dans cette CLECT, en minorité absolue, (5 voix sur 25 pour Concarneau), nous n'avons bien entendu pu influencer le vote qui s'est retourné contre la ville de Concarneau en prenant l'option la plus défavorable pour Concarneau.

Cette CLECT faisant suite à celle du transfert sur le transport en commun, où là-aussi nous avons été débouté dans notre demande de faire un lissage comme cela est permis dans les textes, sur les 5 dernières années, cela aurait permis de prendre en compte la spécificité de notre communauté où seules Concarneau et Melgven participaient au financement direct de leur transport en commun, donc par conséquent, seules collectivités à subir la compensation budgétaire correspondante. Il est d'ailleurs à noter que dès le début de cette année, le réseau a vu augmenter ses lignes de transport en commun à hauteur de 152 000 € pour desservir d'autres communes, preuve s'il en était, d'un besoin réel en la matière que ces communes ont su différer au delà du passage en Communauté d'agglomération afin de ne pas se voir impacter d'une compensation financière correspondante.

Cet aboutissement de notre adhésion à la CCA que j'avais contesté à l'époque car je pense que nous n'étions pas prêts et que l'ensemble de ces points n'avaient pas fait l'objet d'une approbation unanime. Ces réserves que j'avais formulées avec plusieurs de mes collègues s'avèrent aujourd'hui d'actualité.

J'avais aussi, et vous vous en souvenez peut-être, évoqué le différentiel de fiscalité communautaire directe sur les ménages du territoire. Il était possible, par le biais de ces CLECT de lisser ces différences et c'est ce que j'ai demandé. En vain, cela ne s'est pas fait.

Enfin, pour finir, depuis 4 années de participation à de très nombreuses réunions, je ne supporte plus de nous voir systématiquement reprocher la piscine communautaire, que ce soit par le président, ou certains vice-présidents. Je rappelle que cette piscine est plus proche des habitants du centre d'une autre commune que de la moitié de la population Concarnoise.

Lors du transfert de celle-ci en CCA, il a été validé un fond de compensation de plus de 450 000 € par an sans limite dans le temps, pour cette installation pour la ville de Concarneau uniquement, et cela conformément aux règles régissant la CLECT par accord mutuel entre les différentes collectivités de la CCA, je pense donc que ces reproches étaient inadmissibles. Cela représente, au jour d'aujourd'hui, un versement de Concarneau de plus de 4 millions d'€ sur le fonctionnement de la piscine et les investissements qui sont à venir.

Enfin, je vous remercie, M le Maire de m'avoir fait confiance pendant ces 4 années pour mon travail à vos côtés sur la Communauté et je regretterai certainement le travail très intéressant avec de nombreux conseillers communautaires pour qui je garde une grande estime pour leur investissement important et bénévole au service de la Communauté des communes, 4C à l'époque. Je vous demande donc d'accepter ma démission et de désigner mon remplaçant à ce poste ».

Vous avez tout à l'heure fait une intervention, Mme Ziegler, dans laquelle vous nous avez dit qu'il était difficile de se trouver dans l'opposition. Je suis étonné de vous l'entendre dire, cela voudrait dire qu'il y a une majorité d'une autre tendance à la Communauté de communes, si j'ai une difficulté à exister dans cette Communauté. C'est ce que je suppose. Vous m'avez aussi reproché, parce que je faisais partie des gens qui sont intervenus, des attaques du président. Je rappelle un des propos qui m'avait choqué lors de cette réunion. Lorsque nous évoquions les 2 scénarii qui avaient été envisagés au niveau de l'évaluation du transfert du musée de la pêche, il y avait dans le 1^{er} cas de figure, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois de décembre lors du passage en CCA, la possibilité de compenser uniquement le déficit à hauteur environ de 80 000 €. Ici, nous nous voyons impacter de 120 000 €. Lorsque nous avons évoqué ce différentiel, on nous a rétorqué, et j'ai trouvé cela scandaleux, « cela ne va pas faire pleurer dans les chaumières de Concarneau pour 40 000 € », de la part du président de la CCA, qui est aussi le président de la CCA dans laquelle sont les 20 000 habitants de Concarneau. J'ai trouvé ces paroles un peu déplacées. Voilà pour ce que j'avais à dire.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je ne prononcerai par sur le fond, parce que ce n'est pas le sujet. Nous avons eu l'occasion d'en discuter et j'ai eu l'occasion de faire valoir mon point de vue. Je suis une des personnes qui intervient souvent aussi au niveau de la CCA. Simplement, je voudrais faire remarquer à M le Maire que tout à l'heure il a dit que quand quelque chose était insupportable il était légitime de s'exprimer et de s'exprimer parfois longuement, de s'exprimer à plusieurs et que tout le monde pouvait s'exprimer le temps qu'il fallait pour expliquer et faire valoir son point de vue, j'espère qu'à l'avenir, au conseil municipal de Concarneau, lorsque nous aurons quelque chose à dire, vous ne nous empêcherez pas de parler. Merci.

M le Maire :

J'ai bien compris votre message, mais c'est vrai que dans une soirée nous avons 33 délibérations, sur des conseils municipaux qui durent 4 heures, je pense qu'au bout de 2 ou 3 heures, nous n'avons plus la réception pour bien analyser la situation. Je pense qu'auparavant à un conseil municipal, il y a des commissions, des réunions de municipalité, et je pense que le débat doit avoir lieu avant. J'ai assisté à des conseils municipaux à une autre époque, les débats étaient beaucoup plus courts. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

M Calvarin, je n'ai pas dit que c'était systématiquement l'opposition droite-gauche ou PS etc... J'ai dit que très souvent aux conseils communautaires, vous n'étiez pas d'accord avec Jean-Claude Sacré, donc quelque part dans une opposition. C'est tout ce que je voulais dire.

M le Maire, j'espère que vous n'allez pas nous dire ce soir qu'à terme vous allez augmenter les impôts de la ville de Concarneau à cause du musée de la pêche. Ce serait quand même un peu fort de café.

D'autre part, j'ai relu mes notes que je prends souvent en commission culture, j'ai relu les articles de presse, depuis 2008, vous n'étiez pas en opposition avec le musée de la pêche, mais quand même très critique sur un certain nombre de choses. C'est dans votre rôle d'élu, je vous l'ai déjà dit et je vous le redis, de l'être. Si vous estimez qu'il y a quelque chose qui ne va pas, qu'il y a un dysfonctionnement ou que le musée de la pêche, pour une raison ou pour une autre ne jouait pas son rôle, c'était de votre responsabilité de le dire. Vous aviez systématiquement les comptes. Vous assistez aux conseils d'administration, Mme Depoid, tous les ans. Vous recevez chaque année, au moment des subventions les comptes du musée de la pêche. Si vous aviez des questions à poser, vous pouviez le faire. Pour d'autres associations et à d'autres occasions vous savez le faire. Il suffisait de dire que ça n'allait pas et nous aurions pu prendre les dispositions qui s'appliquent. Vous avez sciemment laissé la situation se pourrir. Vous avez passé le bébé à la CCA, et Concarneau se désengage maintenant.

M le Maire :

Nous allons laisser Mme Depoid conclure. Elle a des éléments sur le musée de la pêche. Mais ce soir nous n'allons pas faire le procès du musée de la pêche. Nous en avons suffisamment parlé et nous n'en parlons plus. Il y a eu le transfert de compétences. C'est une situation regrettable, oui, il y aura une élection dans cette salle au mois de septembre sur la validation du transfert des charges. Il y a un moment où il faut arrêter. Nous en avons suffisamment parlé. Mme Depoid.

Mme Depoid :

Merci M le Maire. Puisque vous m'interrogez sur la manière dont on répondait en assemblée générale, je vous invite à reprendre, ne serait-ce que les comptes-rendus de presse. Je pense qu'à chaque assemblée générale, je me suis inquiété des chiffres. Je réfutais ces chiffres. Vous ne pouvez pas dire que nous n'avons rien fait et que nous acceptons les chiffres.

Il y a eu quand même un certain nombre de chiffres « fantaisistes » présentés par le musée de la pêche. D'ailleurs, dans leurs dernières assertions, parlant d'une diminution d'une subvention, qui au départ était de 45 000 €. Antérieurement, à ma connaissance, il n'y a jamais eu de subvention à 45 000 €. Je vous invite à reprendre les chiffres qui ont été donnés par les municipalités antérieures aux nôtres, depuis 2000, ce chiffre est « fantaisiste ». J'ai entendu le musée de la pêche parler d'un trou de 70 000 € lorsque la nouvelle association a repris le musée de la pêche. Je voudrais bien qu'ils m'expliquent d'où ils sortent ce chiffre. Tous les ans en assemblée générale, nous avons contesté la gestion de l'association du musée de la pêche. Ne dites pas que nous avons découvert le problème au passage en CCA. Nous l'avons régulièrement dénoncé, mais le musée de la pêche et les amis du musée de la pêche, refusaient toute aide de quelque ordre qu'elle

soit, ils ne voulaient pas que l'on s'immisce dans leur gestion.

M le Maire :

Oui, M Colimard.

M Colimard :

Oui, justement pour revenir à l'objet de la délibération.

M le Maire :

Et bien il s'agit de.....

M Colimard :

C'est le remplacement de M Calvarin.

M le Maire :

Oui, voilà, point.

M Colimard :

Mon propos va peut-être sembler dérisoire par rapport aux diatribes auxquelles nous venons d'assister. J'imagine que les suppléants le sont au titre des groupes auxquels ils appartiennent et non pas précisément par rapport à tel ou tel titulaire. Je discerne au moins un hiatus ou deux. De toute façon, l'échange qui vient d'avoir lieu me renforce dans cette idée. À mon sens, se pose la question du mode de représentation à cette institution et de la gouvernance de cette institution. Ce n'est pas l'objet de la dite délibération, mais sortant d'un contexte électoral marqué par un très faible taux de suffrage exprimé, je crois qu'il n'est pas superflu que d'avoir cela à l'esprit. Et en tous les cas je voulais faire ces remarques avant le vote.

M le Maire :

Très bien. Qui voulait intervenir également ? M Le Coz ?

M Le Coz :

Ce n'est sûrement pas pour refaire le débat sur le musée.

M le Maire :

Nous avons 33 délibérations.

M Le Coz :

Ce jour-là, j'étais dans le public et Nicole Ziegler parlait tout à l'heure de décision argumentée, et j'ai trouvé que l'argumentaire de Xavier Calvarin était particulièrement recevable. Simplement, je m'aperçois, que souvent dans ces votes, on ne peut pas nier qu'il y a une sorte de réflexe politique, il faut dire ce qu'il en est. Il y a beaucoup de gens qui ont voté sans écouter ce que disait Xavier Calvarin. Et je pense que y compris des élus de tout bord, on aurait dû se rendre compte que ce que disait Xavier Calvarin était juste. On a donc voté. Le nombre a fait, et les orientations politiques de la Communauté d'agglomération ont fait que nous avons voté en Communauté d'agglomération, une décision qui est injuste pour Concarneau. Et je comprends qu'à force de parler dans le vide, que Xavier quitte cet organisme où on ne peut pas nier qu'il y a des votes politiques où les gens n'écoutent plus et votent simplement pour faire plaisir au président.

M le Maire :

Merci M Le Coz. M Quénéhervé. Et après nous clôturons.

M Quénéhervé :

Pour répondre à la fois à Mme Depoid et à Philippe Le Coz, parce que finalement c'est un peu le même sujet, sur le musée de la pêche. La vérité de Xavier Calvarin, c'est la sienne, partagée par quelques uns des conseillers communautaires, d'ailleurs. Tout le monde ne partageait pas cette opinion-là. À partir de là, c'est un vote et le vote fait que si on est minoritaire, on est obligé de respecter la décision prise. Mme Depoid, je considère que même si vous aviez déjà montré du doigt les errances du musée de la pêche, pour autant, quand on transfère un bien de la commune sur la Communauté d'agglomération, c'était logique qu'il y ait un bilan de fait par la Communauté d'agglomération avant de prendre le bien. Quand on vend sa voiture, on fait un contrôle technique d'abord. Le problème, c'est que nous, nous n'avons pas fait de contrôle technique et on demande que les réparations soient faites par l'ensemble des communes autour. Cela paraît un peu cavalier. Je considère que depuis 4 ans, le musée de la pêche était avec une subvention 35 000 € chaque année et on lui a toujours dit qu'elle serait cantonnée là. Au-delà de cela, il y avait sans doute besoin de plus. Vous voyez bien qu'il y a un déficit d'environ 80 000 €. Après si on inclus des investissements qui auraient dû être réalisés, nous sommes quand

même sur des investissements de sécurité qui auraient dû être faits par la ville. Ce sont des biens qui sont de la commune, ce sont des biens publics. À partir de là, nous ne pouvons pas faire porter par l'ensemble des communes des investissements qui auraient dû être réalisés par Concarneau. C'est cela qui est un peu gênant. Après, je suis assez d'accord sur le fait qu'il y a des lissages possibles et autres, mais n'oubliez pas que c'est quand même vous qui avez souhaité que l'on transfère le musée de la pêche sur la Communauté d'agglomération.

M le Maire :

Merci M Quénéhervé. Oui, Mme Depoid, et on en aura fini.

Mme Depoid :

Oui, puisque c'est moi, effectivement qui ait demandé que le musée de la pêche soit inclus, mais c'était avec une grande logique. La CCA proposait l'intégration d'un musée, le musée de Pont-Aven. Je ne trouvais pas logique que la ville de Concarneau paye, puisque ce sont des problèmes de chiffres, la moitié de 10 millions d'euros pour le musée de Pont-Aven qui est un musée qui est très bien tenu, qui ne posait pas de problème d'urgence, alors que nous avons un petit musée à Concarneau qui avait besoin d'être relooké. Ce ne sont pas des problèmes de sécurité, soyons clairs. Les premiers travaux qui sont à faire, le sont à cause de la nouvelle législation sur le handicap d'ici 2015, mais qui n'avaient rien à voir avec la sécurité.

Je vais vous répondre également sur les bilans. Effectivement, quand vous vendez votre voiture, vous faites un bilan, ok. Mais qu'est-ce que je réclame à la CCA depuis toujours, c'est qu'on nous dise quelle était la règle du jeu avant ? Ce bilan, je le réclamais avant le vote. Pour que l'on nous dise exactement ce que ça allait coûter à chacun, pour que nous sachions exactement quelles allaient être les règles du jeu. Or, on nous a dit, vous votez d'abord, et les règles du jeu, on vous les donnera après. La preuve que la règle du jeu n'était pas si évidente que cela, c'est que les bases pour le calcul de la CLECT ont changé 3 fois. Je ne parle pas de chiffres qui ont changé 3 fois, je parle de base de calcul. La règle du jeu n'était pas si évidente, elle ne s'appuyait donc pas sur des documents si clairs que cela. La règle, on ne nous l'avait pas donnée avant et elle a changé au fur et à mesure. Je suis désolée, je n'étais pas d'accord avant, je ne suis toujours pas d'accord et nous en reparlerons au mois de septembre lorsque nous discuterons de la CLECT.

M le Maire :

Merci Mme Depoid. Pour terminer, je dirai à Mme Ziegler que notre équipe n'est pas en perdition et qu'il y a toujours un capitaine. Il n'a pas le brassard, mais il y a toujours un capitaine. Lors de ce vote en Communauté d'agglomération, à une ou deux exceptions près, nous étions très unitaires sur la décision. Pour conclure sur ce sujet, il n'y a pas de vote. C'est une information.

Excusez-moi, il y a un vote qui doit avoir lieu à bulletin secret mais nous allons le faire à main levée.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Ils ne participent pas au vote.

M Debuyser :

Quand on est présent dans une salle, c'est une abstention. Il n'y a pas de non participation à un vote.

M le Maire :

On peut très bien ne pas voter.

Vous avez pris acte ? Nous continuons.

Nous allons parler de la charte Ya d'ar brezhoneg et c'est François Nydell qui nous en parle.

2	Culture : charte « Ya d'ar brezhoneg » -office de la langue bretonne
---	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M Nydell indique à la fin de la lecture du rapport :
Il y a des points qui sont une nouveauté et d'autres qui existent déjà. Du coup, on valorise une démarche qui existe depuis plusieurs années.

M le Maire :
Merci M Nydell. Quelqu'un veut intervenir ? M Colin.

M Colin :
.....**propos en breton**.....

Quand il y a des propositions intéressantes comme celles-là, je les vote avec un grand plaisir. On ne peut que se réjouir de la signature de cette charte. Cependant, je trouve un tantinet au minima cette charte. Si on déduit le caractère obligatoire des panneaux, nous sommes juste dans les 5 propositions minimum. C'est un peu dommage, je pense que l'on pourrait faire mieux à Concarneau, depuis le temps que l'on attend. C'est bien d'avoir cité les associations qui constituent Tud bro konk que tu as oublié, qui est la fédération auxquelles cette fédération est adhérente. Je trouve dommage que cette fédération et donc ces associations n'aient pas été consultées pour la mise en place de cette charte « Ya d'ar brezhoneg », d'autant plus que nous avons demandé à plusieurs reprises et nous avons eu l'occasion d'en discuter souvent François. Je pense que nous avons un avis et peut-être aussi des propositions à faire en ce qui concerne cette charte. C'est un peu dommage.

..... **propos en breton**.....

Maintenant il vous reste à faire mieux ou plus pendant les 2 ans qu'il reste dans ce conseil municipal.

M le Maire :
Merci M Colin.

Ce qu'il faut dire par rapport à ce que vous venez de dire, c'est que déjà c'est un engagement qui est fort. Notre engagement aujourd'hui, il faut le répéter, il n'avait pas été fait avant.

C'est de la reconnaissance, c'est du respect, c'est de l'encouragement vis-à-vis de toutes les associations concarnaises et bretonnantes où il y a beaucoup de jeunes. Quelque part, la municipalité s'engage même si c'est à minima.

C'est à minima dans un premier temps, à voir par la suite, je vais rencontrer Yann Peillet la semaine prochaine, mais ce qui est important, c'est que la municipalité s'engage pour valoriser et mettre en avant toutes les associations et les encourager. C'est le premier point. Mais c'est aussi une mission de promotion de la langue bretonne qui entre dans la richesse de notre patrimoine culturel, nous ne pouvons pas le nier. C'est aussi valoriser une identité culturelle très forte à l'égard des Concarnois et aussi des visiteurs. C'est aussi le respect de la mémoire de nos aïeux. Nous sommes très fiers aujourd'hui de nous engager sur cette charte même si c'est la première catégorie. C'est quelque chose de fort que nous allons engager à partir de maintenant.

Nous allons donc passer au vote car nous devons voter pour solliciter la certification de ce niveau 1, solliciter la participation financière du conseil général, et s'engager à réaliser les actions dans un délai de 2 ans.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Alors, le point 3. M Nydell pour des dénominations de voies.

3	Archives - patrimoine : dénomination de voies - Impasse de la misaine, impasse de la trinquette, impasse du tourmentin
---	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Vous prévoyez du gros temps ?

M le Maire :
Oui, le tourmentin, au minimum.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Très bien.

M Debuyser pour de l'urbanisme - foncier avec l'acquisition du local technique du phare de La Croix.

4	Urbanisme - foncier : acquisition local technique du phare de la Croix
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Il n'y a pas de phare à la gare, M Debuyser mais ce n'est pas grave.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir sur ce sujet ?

M Debuyser :
J'ai dit ça, moi ?

M le Maire :
Il n'y a pas d'intervention ?
Très bien, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

M Debuyser, pour la TLPE, c'est-à-dire la taxe locale sur la publicité extérieure et les tarifs 2013.

5	Urbanisme - foncier : Taxe locale sur la publicité extérieure - tarifs 2013
---	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme Dieterlé :
Je trouve que c'est un bon choix de diminuer la taxe sur les enseignes des bâtiments, et par contre, d'augmenter celle des entrées de ville avec la pollution visuelle, je trouve que ça va assez dans le bon sens.

M le Maire :
Pour conclure, on peut dire aussi, qu'à la demande des commerçants, il s'est créé une commission paritaire où participent les commerçants, petits et grands. Cela a permis, dans le cadre de la concertation, d'élaborer des tarifs qui sont plus en faveur des petites surfaces et des grandes surfaces qui quelques fois étaient très grevées.

M Quénéhervé :
Ce que nous pouvons dire quand même c'est que ça arrive un peu tard. Ça fait déjà 2 ans qu'il y a cette taxation, 2011 et 2012 et c'est vrai que Cyprim a fait des photographies des différents commerces et on assimile à des enseignes, des publicités collées sur des vitrines. Je trouve cela relativement limite, alors que la volonté de cette TLPE était d'éviter les panneaux sauvages des grandes enseignes aux entrées de ville. Les petits commerces qui sont en difficulté, ou pas, d'ailleurs trouvaient cela un peu fort de café. Aujourd'hui, il y a des mesures qui ont été prises, peut-être que nous irons au-delà un jour.

M le Maire :
L'essentiel était d'harmoniser, il fallait un peu de temps.

M Debuyser :
80 % des petits commerces ne payaient pas de taxe sur la publicité. Effectivement, l'effort que nous avons fait pour baisser, tient aussi au fait que 20 % des enseignes ont diminué. Il y a 20 % de surfaces d'enseigne en moins sur Concarneau depuis 2 ans. Bon nombre d'enseignes sont encore très légèrement au-dessus de 12 m², donc le fait de faire une exonération à 12 m², c'est encore une incitation à ce que les enseignes puissent diminuer d'un ou 2 m² supplémentaires.

M le Maire :
Merci M Debuyser.

Quels sont ceux qui sont pour ?
ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Foncier, acquisition d'un terrain rue de Trégunc, M Debuyser.

6	Urbanisme - foncier : acquisition terrain non bâti - rue de Trégunc
---	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :
Je voulais juste poser une question. Pourquoi parler de ce problème au conseil municipal du 28 juin, alors que les travaux sont déjà commencés ?
Les bornes sont mises, les arbres sont abattus depuis longtemps, je trouve un peu tard d'en parler maintenant et de demander son avis au conseil municipal, alors que les travaux sont déjà faits.

M le Maire :
Merci Mme Le Meur. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Vous savez depuis longtemps que je ne suis pas favorable à la multiplication systématique des rond-points. Je trouve qu'ils sont extrêmement coûteux. Lorsque l'on voit que la réalisation du rond-point permettra de sécuriser l'accès aux sites scolaires et sportifs, je ne m'explique pas comment un rond-point va sécuriser un accès par rapport à un feu où les gens s'arrêtent et attendent que ça passe au vert. Sur le principe de l'acquisition du terrain, je ne suis pas contre, mais je ne comprends pas bien cette espèce de folie des rond-points. Surtout, quand on voit ce que cela coûte, là pour le coup, on trouve toujours l'argent pour les faire, au détriment forcément d'autres choses, qui seraient sans doute à mon sens très utiles.

M le Maire :
Merci Mme Dieterlé. M Calvarin a sûrement la réponse.

M Calvarin :
Pour les travaux effectivement, Mme Le Meur, vous avez raison, nous les avons lancé un peu par anticipation, dans la mesure où il y avait un taux de charge des entreprises qui nous a contraint à les programmer actuellement. Nous nous en excusons auprès du conseil municipal.

En ce qui concerne le rond-point, il est particulier un peu comme celui du Rouz d'ailleurs. Ce seront les premiers rond-points fait avec un pilotage des priorités sur l'accès au rond-point avec une voie prioritaire pour les transports en commun pour dégager de façon beaucoup plus rapide le transport en commun qui va s'y présenter par rapport aux véhicules. Ce n'est pas un rond-point classique avec les véhicules qui se mettent les uns derrière les autres au rond-point. Il s'agira de rond-points avec 3 voies. 2 voies d'accès dont une pour le bus à l'extérieur, qui permettra, lorsque le bus se présentera, avec un système de boucle de courant, de bloquer le rond-point, pour les autres usagers et de faire que le bus sera prioritaire. Cela est déjà fait sur plusieurs collectivités. Ce sera la première fois, ici, que nous aurons ce type d'aménagement, et nous espérons que la réussite de ce type d'aménagement nous permettra de les généraliser pour rendre le transport en commun beaucoup plus efficace sur la ville et rendre sa priorité de fait, par l'usage de ces feux.

Mme Dieterlé :
Ce n'est pas écrit dans la délibération.

M le Maire :
Merci M Calvarin.
Nous pouvons passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Cycle de l'eau, nous nous devons de vous présenter le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement concernant l'année 2011. Je laisse la parole à Xavier Calvarin.

M Calvarin :

Vous avez tous eu le rapport sur le cycle de l'eau, le document général que vous avez tous pu feuilleter les uns et les autres. C'est un document qui est assez lourd et nous avons retracé les points clés comme cela avait déjà été fait l'an passé. Vous pouvez d'ailleurs le voir dans le document qui est projeté sur l'écran.

Ce que j'ai trouvé le plus représentatif, c'est de comparer chacun de ces indicateurs par rapport aux indicateurs que j'avais énoncé en 2010. Cela vous donnera une idée des évolutions positives ou négatives sur le cycle de l'eau. Le taux de conformité est toujours de 100 %. C'était déjà le cas l'année dernière, et c'est d'ailleurs le cas depuis de nombreuses années.

Le taux d'interruption des services non programmés est sensiblement le même. Ce sont les pannes comme nous en avons eues, il n'y a pas longtemps avenue Pierre Guéguin avec une conduite qui a lâché. Nous sommes cette année à un taux de 0,96 interruption pour 1 000 habitants. L'an dernier nous étions à 0,97. Nous sommes à peu près dans les mêmes chiffres, en sachant que l'on a pour le centre-ville de Concarneau, des réseaux qui sont très âgés. Ces réseaux peuvent lâcher suite au passage d'un camion un peu lourd, suite comme nous l'avons eu au centre-ville, aux excavations provoquées par les grandes marées. Nous sommes dans les mêmes chiffres.

Ensuite, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau, j'avais expliqué l'année dernière, si vous vous rappelez, que ce n'était pas la surface réellement protégée dont le rapport était donné, c'est le processus d'avancement dans les protections des périmètres. Ce processus avait l'année dernière un taux d'avancée de 58 %, et cette année, nous sommes à 64 % avec l'avancée du dossier essentiellement sur Cadol.

Ensuite, nous avons le rendement du réseau de distribution. C'est toujours le point qui nous pose de gros problèmes. Il s'agit des m³ produits qui ne sont pas facturés tout simplement. Nous avons cette année, un taux de rendement du réseau de distribution, de 65,5 %. L'an dernier, nous étions à 65 %. Nous sommes à peu près dans les mêmes chiffres. Tout à l'heure, je vous montrerai un autre graphique qui est particulier cette année parce que nous avons, avec les services, réussi à trouver une très grosse fuite qui était la fuite principale qui d'ailleurs nous faisait atteindre ces taux-là, et qui nous font espérer des pourcentages beaucoup plus hauts pour l'an prochain, justement sur le niveau de rendement du réseau de distribution.

En ce qui concerne le taux moyen de renouvellement des réseaux, cette année, nous sommes en baisse. Il faut savoir qu'en 2010, nous étions à 1,1 %, et cette année, nous arrivons à 0,8 %. Nous avons moins de linéaires traités cette année, ce qui inévitablement fait baisser ce pourcentage. C'est peut-être le point le plus négatif de ce rapport, en sachant que nous avons programmé pour la fin de l'année et surtout pour l'année prochaine, de gros travaux de réseaux, qui ramèneraient ce chiffre dans les pourcentages qui étaient précédemment de l'ordre de 1 à 1,5 %. Ce sont les gros travaux du Brunec qui sont programmés. Il y a 1,5 million d'euros qui ont été budgétés sur les réseaux et la station du Brunec. Nous allons retrouver ces chiffres en amélioration l'année prochaine. Ils ont été budgétés mais ça ne sera fait que dans le courant de 2012 - 2013.

Nous avons ensuite les indicateurs de l'assainissement. Nous avons vu que nous avons fait de nouveaux aménagements. Cette année, sur les plages testées nous avons 11 plages sur 11, parce que nous avons rajouté par rapport aux indicatifs de l'année dernière, la plage des bouchers qui n'était pas testée. Nous n'avons aucune plage, cette année, déclarée de mauvaise qualité. Si vous vous rappelez, l'an dernier, il y avait une plage qui avait eu un contrôle de qualité moyenne, qui peut se justifier par un excrément d'animal domestique qui se promène sur la plage, ou quelque chose comme ça. Nous ne l'avons pas expliqué dans la mesure où les contrôles qui avaient été faits tout de suite le lendemain avaient donné des chiffres tout à fait acceptables.

Ensuite, l'indice de reconnaissance de rejet en milieu naturel sur les réseaux, est légèrement en augmentation aussi. Nous en sommes à 110 sur 120. Ce sont des critères qui sont énoncés et où on a toujours une progressivité. Nous avons des caméras qui permettent de visualiser l'état des réseaux. Nous avons chemisé certains réseaux, nous en avons d'ailleurs parlé en commission travaux. Cet indice qui doit se rapprocher des 120, nous y allons progressivement.

Au niveau des usagers, au niveau des indicateurs communs de l'eau et de l'assainissement, il faut savoir que l'an passé, nous étions à un taux de réclamation très proche de 1 pour 1 000 habitants. Cette année, nous sommes descendus à 0,5. Nous avons une légère amélioration au niveau du ressenti des usagers.

En ce qui concerne l'abandon des créances, l'an dernier nous avons eu un montant d'abandon de créances de 23 558 €, cette année, nous sommes à 15 349 €. Nous l'avions déjà évoqué dans les précédents conseils.

Enfin, le taux moyen de renouvellement des réseaux, au niveau de l'assainissement, il est de 0,7%, ce qui est semblable à celui avait l'année précédente.

Voilà pour les principaux chiffres. Nous allons maintenant voir le résumé qui est passé en commission travaux et où on voit l'évolution des volumes facturés. Il y a une chose intéressante à voir sur ce cliché. Vous voyez qu'avec le prix de l'eau qui a légèrement augmenté et surtout les périodes relativement humides des 2 ou 3 dernières années, nous avons des consommations d'eau qui sont en baisse. Nous aurons tendance à dire que c'est plutôt une bonne chose, dans la mesure que l'on sait que la réserve en eau de Concarneau n'est pas extensible. Mais ça pose un autre problème au niveau des finances. Parce que moins d'eau facturée, ça fait moins de recettes pour les services pour le renouvellement des services. C'est le point que nous pouvons tirer de ceci.

Nous allons voir maintenant le graphique sur les fuites. Nous voyons donc la chute très importante des fuites. Il faut savoir que là nous avons l'évolution mensuelle de la moyenne des débits depuis 2009. Ce sont les fuites qui étaient constatées en m³/h. Vous voyez que jusqu'au mois d'octobre, à la fin de l'année dernière, nous étions aux alentours de 11-12-13 m³/h. C'était la perte sur le réseau. Lors du traitement de la fuite que nous avons rencontrée sur un clapet de décharge au port au niveau de la CCI, nous sommes descendus au niveau des fuites à un quota proche des 2 m³. C'est pour cela que je vous disais tout à l'heure que théoriquement les 65 % devraient fortement changer l'an prochain, dans la mesure où cette grosse fuite qui était quasiment indétectable, parce qu'elle rejetait dans le Moros, et comme le Moros est un affluent qui rejette tout le temps de l'eau, son débit ne pouvait laisser suspecter une fuite.

C'est pour cela que cette fuite sur laquelle les agents étaient passés à de nombreuses reprises a été vue par hasard en essayant de faire le point sur les recolliments de réseaux sur la zone CCI. Normalement, l'an prochain, nous devrions avoir des chiffres au niveau du rendement des réseaux qui devraient s'améliorer. Il y aura donc forcément moins de consommables à l'usine du Brunec, et un rendement de la station plus intéressant.

S'il y a des questions, je suis à votre disposition.

M le Maire :

Merci M Calvarin. M Carduner.

M Carduner :

Oui, merci. Tous ces efforts louables et probants si on se réfère à l'amélioration de la qualité des eaux, permettront-ils un jour d'obtenir le pavillon bleu pour nos plages à terme, pour tous les amoureux du littoral et des pratiques aquatiques ? Ce label participerait aussi à l'attractivité de notre ville. Merci.

M Calvarin :

Nous avons commencé la réflexion sur ce label. Nous avons par contre un impondérable qui nous a fait reprendre le dossier et peut-être bien le cerner. Il s'agit du problème des algues vertes. Malheureusement, ce problème, sur lequel nous n'avons pas d'incidence directe malgré toutes les améliorations que nous pouvons faire sur les eaux usées, va nous contraindre, de toute façon à bien nous renseigner sur la relation qui peut être établie entre le dépôt des algues vertes et l'obtention du pavillon bleu. Ce qui serait préjudiciable pour la ville c'est de demander le pavillon bleu et de se le voir refuser parce que ces contrôles seraient établis lorsqu'il y a prolifération des algues vertes. Nous sommes dans cette phase de réflexion-là. Nous voulons le pavillon bleu, mais il faut que nous nous assurions que la mise en route de la procédure d'obtention ne se retourne pas contre nous parce qu'on se trouve écarté du pavillon bleu pour des problèmes qui malheureusement ne sont pas du ressort de la mairie.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Il y a d'autres questions ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Juste une interrogation, je ne mets pas en doute l'honnêteté du rapport. Mais il s'agit des impayés, lorsque nous travaillons sur le territoire d'action sociale de Concarneau-Quimperlé, nous nous rendons compte que de nombreux ménages ont des problèmes pour payer leur facture d'électricité. J'imagine que c'est la même chose pour l'eau, hors, ça ne semble pas être le cas. Donc, dont acte, mais je m'interroge quand même .

M le Maire :

Très bien.

Donc il n'y a pas de vote, c'est un rapport.

Nous continuons, cycle de l'eau, remplacement de la PRE (participation au raccordement à l'égout) par la PAC, participation au raccordement collectif. M Debuysier.

8	Cycle de l'eau : remplacement de la PRE (Participation au raccordement à l'égout) par la PAC (Participation au raccordement collectif)
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Alors, le point n°9. Il s'agit de la demande d'ouverture de l'enquête publique et parcellaire pour l'établissement des périmètres de protection des captages de Cadol.

9	Cycle de l'eau : demande d'ouverture de l'enquête publique et parcellaire pour l'établissement des périmètres de protection des captages de Cadol
---	---

M le Maire :

(lecture du rapport)

Que pouvons nous dire en complément d'information ? Il s'agit de la mise en conformité des périmètres de protection en vue de l'arrêté préfectoral qui devra intervenir.

Il s'agit également de permettre d'augmenter notre production en eau potable de 10 % en période d'étiage. Cela a été dit précédemment. Nous aurons la possibilité de monter de 100 000 à 400 000 m³ par an. C'est une procédure qui est longue et déjà engagée depuis de nombreuses années. Elle est difficile et nous avons souvent des comités de pilotage. Le dernier s'est tenu cette semaine avec Rosporden et Melgven. Suite à l'étude de l'hydrogéologue en 2010, l'État nous demandait un assainissement collectif sur le périmètre rapproché. Vous pouvez voir sur le plan qu'il y a 3 périmètres. Il y a le périmètre immédiat, c'est là où sont tous les points de captage. C'est en rayé foncé. Les 4 parcelles de Melgven sont sur le côté gauche. Nous sommes en train de signer une convention avec la commune de Melgven pour une mise à disposition de ces 4 parcelles, suite à la réunion du début de la semaine.

Le 2^{ème} point est également une convention qui a fait l'objet d'allers et retours entre Concarneau, Rosporden et Melgven sur le transfert des effluents. Il faut savoir que dans le projet, il y avait plusieurs solutions, la 1^{ère} était de créer une STEP in situ à Cadol. La 2^{ème} était de remonter les effluents sur Melgven sur un linéaire important avec un dénivelé qui nécessitait de nombreuses pompes de relèvement. Cela n'a pas été souhaité par la commune de Melgven. La 3^{ème} solution, enfin était de raccorder cet assainissement collectif sur la STEP de Rosporden. Il y avait, là aussi, une situation délicate. Ce point de ralliement était entre Cadol et le giratoire de Bonduelle. Bonduelle avait à une époque un projet de développement sur sa zone, je comprends qu'il y avait également réticence du Maire de Rosporden. Et au fur et à mesure des échanges et de la concertation, nous avons réussi, entre les 3 communes à mettre en place cette convention qui fait l'objet d'allers et retours et qui devrait être signée très rapidement, de manière à permettre cet assainissement collectif et d'engager la procédure administrative d'abord, et opérationnelle ensuite. Cela permettra également à l'administration d'établir son arrêté préfectoral. Voilà où nous en sommes. Ceci concerne le périmètre rapproché A, là où se trouve toute l'urbanisation. Nous sommes en bonne voie de réaliser cette protection, grâce à la concertation entre les 3 communes. Depuis de nombreuses années, il y avait des situations de blocage et nous avons réussi à les débloquer. Le but de cette délibération est aussi d'engager la possibilité, dans le cadre de la procédure de l'enquête publique, qui devrait démarrer selon un calendrier à partir de septembre-octobre. Voilà ce qu'il faut dire pour être le plus concis possible.

Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

M le Maire, je me réjouis d'entendre dire qu'il y a eu une bonne concertation. Si j'en croyais les termes employés par M Calvarin en début de réunion, j'avais l'impression que Concarneau sur la Communauté de communes était toujours le vilain petit canard ou la 5^{ème} roue du carrosse. En l'occurrence, vous n'êtes pas sans savoir que la commune de Melgven avait des projets de développement de l'espace urbanisé à Cadol et qui sont limités par cette augmentation de l'emprise des surfaces qui sont affectées à l'eau. Je trouve que c'est un bel exemple de solidarité qu'il faut souligner. C'est vrai que si la commune de Melgven vous avait dit non, je ne sais pas trop ce que nous aurions fait. Nous sommes bien contents nous aussi d'avoir de l'urbanisation un peu sauvage et de voir que ce sont les autres communes qui viennent à la rescousse. Je trouve que ça valait le coup d'être souligné pour montrer que quelques fois on a aussi besoin des autres.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé. M Le Coz.

M Le Coz :

Pour équilibrer l'intervention de Dominique, je vous ferai quand même remarquer que compte tenu de l'ancienneté des captages d'eau à Cadol, on peut quand même remarquer déjà, l'extension de l'urbanisation qui a été faite et autorisée par la mairie de Melgven, et apparemment, sans assainissement collectif. Nous étions quand même dans une situation qui dérivait. Nous en sommes à 1 partout, la balle au centre.

M le Maire :

Bien. Nous allons voter. Pardon, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Oui, effectivement les choses vont dans le bon sens. Il y a quelques mois, lorsque nous avons parlé d'un projet à la clé des champs, on vous avait dit M le Maire, qu'un jour il faudrait utiliser le captage de Cadol et vous nous aviez dit que non, il n'y en aurait pas besoin. Nous avons raison, mais ce n'est pas très grave. Ça arrive que l'opposition ait raison, M Calvarin. D'autre part, il y a aussi un projet dont on entend plus ou moins parler parfois, il s'agit d'un prochain château d'eau vers Keramporiel, poteau-vert etc... Est-ce que vous pouvez nous en dire quelques mots ?

M le Maire :

Oui, bien sûr. M Calvarin pour le château d'eau. Peut-être qu'il en sait plus que moi.

M Calvarin :

Le problème du château d'eau, c'est sa capacité. Il faut savoir que théoriquement, les châteaux d'eau sont dimensionnés pour avoir 10 heures de réserve d'eau, en cas d'interruption de l'alimentation. Celui que nous avons au poteau-vert, pour l'instant, avec l'urbanisation qu'il dessert, n'est plus qu'avec une autonomie de 4 heures en cas de problème d'alimentation. Donc, effectivement, sur le secteur du poteau-vert, nous avons à l'étude, soit l'adjonction d'une 2^{ème} capacité de stockage, soit une réfection avec un château d'eau plus important pour au moins respecter ces 10 heures de réserve d'eau pour alimenter ces secteurs-là.

M le Maire :

Et pour compléter ce que dit M Calvarin, avec les services de l'eau entre autres, nous travaillons sur un schéma directeur de 2012 à 2016 pour mettre en adéquation nos investissements, car ce sont des investissements lourds, des anticipations, une programmation. Et le château d'eau fait partie de cette programmation pour mettre en adéquation le coût de l'eau et les investissements qui sont à venir. Tout à l'heure, dans le rapport sur l'eau, c'est vrai que Xavier Calvarin en parlait, on voit qu'il y a moins de consommation d'eau sur la commune, ce qui fait qu'il y a moins de recettes. Cela montre que les gens font plus attention. Ils ont sans doute des récupérateurs d'eau, ils ont peut-être également des systèmes de récupération pour les toilettes et ainsi de suite.

Nous sommes dans une situation inversée où les gens prennent des dispositions pour diminuer leurs dépenses en eau.

C'est la même chose pour l'électricité, les budgets sont tellement contraints pour les particuliers. On voit qu'ils s'engagent aussi sur des énergies renouvelables, avec une isolation maximum. Pour l'eau, c'est la même chose.

Dans nos prospectives, il faudra en tenir compte. C'est pour cela d'ailleurs, que nous travaillons sur le schéma directeur 2012-2016. Voilà pour compléter ce que disait Xavier Calvarin. Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Puisque vous évoquez le sujet de la consommation, je crois que c'est au moment du rapport sur l'eau, l'année dernière, que nous avons évoqué l'idée, que certains parmi vous partageaient d'ailleurs, et c'est donc pour cela que je demande où elle en est, de faire un tarif dégressif sur l'eau, c'est-à-dire que les m³ qui correspondent à une consommation banale, soient à un tarif moins élevé, et que par contre on mette le paquet sur les consommations surnuméraires et foncièrement inutiles. On en avait parlé et je crois que c'est la ville de Libourne et d'autres villes en France qui utilisent ce système. Nous aimerions savoir si vous aviez eu l'idée de poursuivre cette étude et où est-ce qu'elle en est. Voilà, merci.

M Calvarin :

Nous en avons encore parlé il y a quelques jours avec M Deléglise. Nous sommes en train de regarder sur la modularité des tarifs en fonction des quantités minimales dans un 1^{er} temps, en fonction du type d'abonnement aussi. Sur la ville nous avons de l'habitat secondaire qui n'a pas beaucoup de consommation d'eau, qui finance très peu le service mais qui en bénéficie comme tout le monde. Il faut savoir que sur le service, une bonne partie du service est incompressible. C'est de toute façon le budget de fonctionnement. Ce n'est pas la facturation de l'eau en elle-même. Nous sommes en train de voir comment peut être réévaluée la part fixe, de manière à l'augmenter pour que tous les branchements soient impactés de la même manière sur le coût de l'eau, que ce soit les habitants secondaires ou les habitats principaux. De revoir par la suite la facturation pour minimiser une consommation limitée, pour ne pas surcharger les ménages en difficulté.

La difficulté que nous avons sur ce secteur-là, certaines villes l'ont fait, c'est à partir d'un cubage, il me semble qu'à Libourne c'est 30 m³. Les premiers 30 m³ sont moins chers. Ensuite il y a un tarif de 30 à 120 m³, de mémoire, et ensuite au-delà de 120 m³. Le problème de cette règle-là c'est que les 30 m³ ne tiennent pas compte de la composition même du ménage. C'est-à-dire qu'une famille qui a 4 personnes, se trouve défavorisée avec ce système-là par rapport à une personne seule. Une personne seule pourra tout à fait subvenir à ses besoins avec une quantité relativement restreinte. M Deléglise est toujours sur ces réflexions-là, il nous a déjà fait une première simulation qui n'a pas pour l'instant donné satisfaction. Nous y travaillons toujours. Et si nous arrivons à trouver un équilibre plus objectif, sur le prix de l'eau avec un minima qui soit assuré à tout le monde à un coût relativement restreint, une participation identique pour l'habitat secondaire et l'habitat principal sur la charge de fonctionnement et ensuite, une surtaxation pour les gros consommateurs, nous irons vers là.

M le Maire :

Oui, et ensuite c'est l'équilibre entre la consommation et une partie fixe pour assurer au minimum le budget de fonctionnement.

Nous en sommes où là ? Nous sommes à Cadol. Avons-nous voté ? Non, nous n'avons pas voté.

Nous allons voter alors.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Très bien, voilà pour Cadol. Nous allons passer la parole à Mme Lemonnier pour la clôture de l'opération de la salle des sports du Porzou.

10	Moyens généraux - finances : SAFI - clôture de l'opération salle des sports du Porzou
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.

Qui veut intervenir ? Personne ? Nous allons donc voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Nous allons passer aux comptes de gestion.

Conseil municipal du 28 juin 2012

11	Moyens généraux - finances : comptes de gestion 2011 (budget principal et budgets annexes)
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Bien nous allons passer à la présentation des comptes administratifs 2011.

12	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget principal)
----	---

M le Maire :

Si vous voulez bien nous donner de l'image à l'écran.

Nous allons vous présenter les comptes administratifs sur un power-point. Ce sera plus simple. Nous allons vous présenter des comptes synthétiques. J'accepterai ensuite volontiers vos remarques. Je recevrai vos commentaires et ensuite nous voterons budget par budget.

Sur cette 1^{ère} image, nous vous présentons les résultats du budget principal, la section de fonctionnement et d'investissement en recettes et en dépenses.

La section d'investissement enregistre un déficit de recettes de 1 983 190 €.

Le déficit enregistré ne prend pas en compte le virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement. C'est pour retrouver l'équilibre financier qu'une partie du résultat de 2011 est affecté sur la section d'investissement lors du vote du BS.

Pour information, le virement à la section d'investissement voté au BP 2011 est de 2 076 402 €.

La section de fonctionnement est clôturée avec un excédent de 2 975 044,06 €.

Ce « bon » résultat s'explique par le double effet d'une forte progression des recettes de gestion (+2,7 % contre 1,6 % en moyenne sur la période 2007-2012) associée à une baisse des dépenses de gestion (-0,2% contre +1,2 % en moyenne sur la période 2007-2012).

Le résultat global de l'exercice 2011 s'élève à 991 854,06 €.

Il est obtenu à partir de l'excédent de fonctionnement déduit du déficit d'investissement.

Le résultat avec report est de 1 650 156,58 €.

En dépenses, les restes à réaliser correspondent uniquement aux dépenses engagées dans CIVITAS en 2011 et non payées sur cette année (factures à payer sur 2012).

Pour le budget de la ville, les RAR atteignent 764 566,88 € contre 1 193 711,80 € en 2010.

Ils concernent principalement le chapitre 23 « immobilisations en cours ».

Concernant les recettes reportées, nous retrouvons des subventions d'investissement pour 303 K€ et un emprunt non sollicité souscrit auprès de Crédit Agricole pour 1,12 M€ (pour le budget principal).

Après consolidation de ces reports avec les résultats enregistrés sur 2011, nous obtenons un résultat avec report de 1,65 M € contre 479 K€ en 2010.

Voilà pour cette première présentation d'équilibre de la section de fonctionnement et d'investissement.

Sur cette 2^{ème} image, vous avez 2 graphiques, en même temps, vous avez l'évolution du résultat de fonctionnement qui passe de 872 684 € en 2007 à 2 975 044 € en 2011, soit une progression annuelle moyenne de +36 %.

La capacité de désendettement passe de 19,9 années en 2007 à 8,9 années en 2011 (la moyenne selon la FMVM est de 7 années en 2010).

Voilà pour ce 1^{er} graphique. Nous ferons peut-être des commentaires un peu plus loin.

Ces résultats permettent de confirmer les bons ratios financiers de la ville en 2011 (capacité de désendettement inférieure à 10 ans) grâce à quatre démarches :

- L'augmentation de la fiscalité en 2009 ;
- La gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement ;
- Le produit issu des cessions de biens ; plus particulièrement en 2011, puisque nous avons la vente du terrain de la thalasso ;
- Un programme d'investissement adapté à notre capacité d'autofinancement.

Cette comparaison permet d'anticiper et surtout de diminuer notre risque d'insolvabilité parce que malheureusement, dans les prochains mois peut-être ou du moins dans les prochaines années, les dotations qui sont déjà gelées depuis quelques temps, le seront encore plus dans les années futures. Aujourd'hui, nous avons de plus en plus de difficultés auprès des organismes prêteurs à avoir des emprunts dans de bonnes conditions, tout du moins déjà des emprunts.

Donc, tant mieux si cette capacité d'autofinancement nous permet d'être plus autonome pour financer nos investissements, ce n'est pas plus mal vis-à-vis de l'État, parce que nous pouvons penser selon les dernières rumeurs ou sources d'information, que dans les années futures, l'État pour accorder ces dotations, veillerait également à ce qu'il y ait, de la part des collectivités, un usage de bon équilibre financier. Là-aussi, nous avons véritablement, une méfiance vis-à-vis de l'avenir sur ces finances et sur tous les projets d'avenir.

Nous allons passer à la page suivante. Nous sommes dans les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables à hauteur de 22,8 M€ entre 2010 et 2011, sans tenir compte de la transat Concarneau-St Barth, les dépenses de fonctionnement progressent de +1,58 % entre 2010 et 2011.

Cette croissance résulte principalement de l'augmentation des charges de personnel +342 979 € (+2,30 % hors transat Concarneau Saint-Barth).

- ❖ Les charges à caractère général (chap. 011) diminuent de 3,64 % en 2011 (hors transat Concarneau Saint-Barth).
 - Parmi les principaux postes de diminution nous retrouvons les dépenses suivantes :
 - maintenance : -98 390 € soit -40,82 %.
 - Location de matériels : -108 917,90 € soit -44,19 % ;
- ❖ Les charges de personnel et frais assimilés (chap. 012) sont mandatés à hauteur de 12 562 405,16 € contre 12 262 426,93 € en 2010 soit une progression +2,40 % (contre +2,80 % sur 2010/2009).
 - A noter, les principales mesures, en dehors du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), qui a fait évoluer la masse salariale :
 - La hausse du SMIC au 1^{er} janvier : +1,6 % et en décembre +2,1 % ;
 - Le versement de 20 500 € pour la réalisation de travaux insalubres ;
 - L'augmentation du coût des saisonniers : 261 832 € (correspondant à 122,5 mois de saisonnier) contre 235 313 € (correspondant à 120 mois de saisonnier) soit une évolution de 11,27 % des dépenses ;
 - 53 avancements de grade en 2011.

Au-delà de chiffres, c'est aussi la reconnaissance du travail des agents.

- ❖ Les autres charges de gestion courante (chap. 65) progressent de +93 724 €, soit +2,08 %.
 - Parmi les principaux postes d'augmentation, nous retrouvons :
 - des « autres contributions obligatoires » : +28 339 €, soit +11,02 %. Dans ce poste de dépenses, nous retrouvons notamment les participations de la ville aux écoles privées.
 - de la participation au CCAS : +20 077 €, soit +5,54 % (sans tenir compte de la subvention exceptionnelle).
 - de la participation aux autres organismes publics : +20 873,36 €, soit +24,98 %. Cette ligne budgétaire regroupe les participations versées à la CAF du Sud-Finistère.
- ❖ Les charges exceptionnelles (chap.67) progressent de +10,32 % pour atteindre 206 660,97 € en 2011. Cette évolution provient du versement de 32 374 € à la société Écofinance suite à l'étude réalisée sur les taxes foncières payées par la ville.

C'est donc une stabilité en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement par rapport à l'année dernière. Nous sommes sur des ratios tout à fait convenables par rapport aux moyennes nationales. Nous allons passer aux recettes.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de +7,3 % entre 2010 et 2011, soit une augmentation de + 1 896 066,48 €

Cette différence s'explique en grande partie par la croissance des recettes suivantes :

- Produits des services, du domaine et des ventes diverses : +180 462,50 € (+18 %) ;

- Impôts et taxes (contributions directes) : + 383 713 € (dynamisme des bases de +3,2 % incluant la revalorisation forfaitaire) ;
- Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : de 7 K€ en 2010 à 199 K€ en 2011 ;
- Droit d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux : +144 119,86 € (+20,5 %) ;
- Produit des cessions : +1 159 791 € de produits supplémentaires par rapport à 2010

Les ventes de 2011 ont porté sur :

- La vente de l'immeuble au 16 rue Laennec Concarneau pour 80 K€ ;
- La vente du terrain Eiffage pour 1,345 M€ ;
- La vente du terrain ZA COAT CONQ pour 59 063 € ;

Les recettes de fonctionnement concernant le produit issu de la fiscalité directe locale,

A l'article 73111 « Contributions directes », la ville enregistre un produit de 12 207 848 €, ce qui correspond à 50 % des recettes de fonctionnement, comme les charges de personnel représentent environ 50-55 % des dépenses de fonctionnement.

Il y a donc une progression de +3,2 % comme je le disais précédemment ; (+383 716 €). C'est lié aux contributions directes de la taxe foncière sur le non bâti.

La variation de +3,2 % du produit fiscal provient uniquement d'un effet base. C'est tout d'abord un effet prix puisque dans le cadre de la loi de finance de chaque année, il y a une majoration des coefficients forfaitaires sur la revalorisation des valeurs locatives qui correspond à peu près à l'inflation. Elle était en 2011 à 2 %. L'effet volume correspond aux nouvelles constructions qui représente une évolution globale de 1,2, ce sont les bases physiques, pour faire une majoration de 3,2 sur le produit de la fiscalité directe.

Nous allons passer un peu plus loin.

Les dépenses d'investissement augmentent de +7,57 % en 2011, avec une exécution budgétaire de 69 % après retraitement de la ligne de trésorerie souscrite à l'ABFT.

Les dépenses d'investissements sont mandatées à hauteur de 7 115 358 € contre 6 614 392 € en 2010. Cela ne représente pas les dépenses réelles d'investissement, puisque dans ce chiffres, nous y retrouvons, pour 2 millions d'€ de remboursement du capital de la dette, ainsi que le déficit 2010 reporté. Globalement, nous sommes à 7 115 358 €. Ce niveau d'investissement est proche de la moyenne observée entre 2007 et 2011 à savoir 7 319 838 €.

Cette forte augmentation provient de l'acquisition du bâtiment EDF pour 725 K€. Si l'on neutralise ce montant, ces dépenses progressent de 29 %. Nous pouvons souligner quatre postes d'augmentation :

- matériels de défense civile, pompiers, incendies et secours : +26 515,76 €, soit +137,67 %
- matériels et outillages techniques : +61 598 €, soit +52,67%
- matériels de bureau et matériels informatiques : +78 706,49 € soit +172,09 %
- mobiliers : +9 581,82 €, soit +25,29%

Ici, vous avez le détail des dépenses réelles d'investissement pour une somme de 5 millions d'€.

En 2011, l'augmentation des dépenses d'investissement concerne en grande partie les dépenses liées au mandat.

En 2010, les dépenses associées aux programmes annuels de travaux et d'acquisitions s'élevaient à 2 M€ contre 1,4 M€ en 2011. Pour information, en 2007 cette enveloppe s'élevait à 4 M€. Depuis 2008, la moyenne de ces dépenses est de 1,7 M€.

Ce qui explique la différence entre 2010 et 2011 :

- Moins de dépenses sur l'enveloppe :
 - Programme travaux bâtiments, voirie, espace verts : -425 K€
 - Acquisitions de véhicules : -111 K€ ;
 - Programme Eau pluviale : -360 K€
- Plus de dépenses concernant :
 - L'acquisition de matériels et outillages + 44 K€
 - Les acquisitions immobilières +135 K€

- L'enveloppe informatique reprographie + 92 K€

Les dépenses liées au mandat s'élevaient à 2,5 M€ en 2010 (3,47 M€ en 2011), nous y retrouvons la maison des associations, la réfection du pavage de la ville-close, la construction des vestiaires de Kerhun, la réhabilitation de la ferme du Moros, l'aménagement de la rue de Trégunc, l'aménagement du giratoire de la maison blanche, les travaux dans la maison de quartier de Lanriec, la réhabilitation du groupe scolaire de Kerandon, la restauration du groupe scolaire de Lanriec, que nous avons déjà démarrée l'année dernière, ainsi que le plan global de déplacement. Vous avez un graphique 2010-2011 où il y a une modification, à savoir que les dépenses liées au mandat progressent par rapport à 2010, puisque nous arrivons à une période de réalisation de nos projets structurants de mandature. Voilà pour cette présentation.

Les recettes d'investissement sont stables entre 2010 et 2011. Sans tenir compte de la ligne emprunts et dettes assimilés, les recettes d'investissement sont titrées à 1,9 million, contre 2 millions en 2010.

Les autres recettes d'investissement sont sensiblement identiques chaque année. Il s'agit du fonds de compensation de la TVA sur les investissements. C'est aussi d'autres recettes liées à ce budget.

Une évolution des subventions de l'État, de la Région et du Département, respectivement de +42,52 %, -44,92 % et -77,20 %.

Une croissance des recettes provenant des amendes de police : + 67 688 €, soit +41,32 %, cela fait aussi partie des recettes du budget d'investissement.

Il y a donc une stabilité sur la ligne autres recettes. En ce qui concerne l'emprunt, nous n'avons pas engagé outre mesure de gros projets d'investissement, outre le fait que nous avons quand même engagé 5 millions d'€. Mais notre autofinancement nous permet de contracter beaucoup moins d'emprunt. En 2010, nous avons une ligne budgétaire d'emprunt de 2 millions d'€, nous l'avons actionné sur 1 million d'€ en 2010, 500 000 € en 2011. C'est quand même intéressant parce que moins on emprunte, moins on a de charges financières et moins on s'endette.

Nous passons à la page suivante, c'est un graphique très significatif parce qu'on y voit que depuis 2009 les dépenses sont majoritairement financées par les recettes propres de la ville, ce qui limite le recours à l'emprunt. On le voit si l'on regarde 2011, en bleu, vous avez cette partie d'autofinancement, c'est-à-dire que c'est notre capacité d'autofinancement nette qui nous permet d'intervenir sur nos projets d'investissement. En vert, nous avons les recettes d'investissement qui sont sensiblement identiques. En jaune orange, vous avez les cessions de biens. En 2011 nous avons eu une cession de biens importante, en emprunts, nous le voyons à peine, il s'agit des 500 000 € qui nous avons souscrits. Nous sommes dans un équilibre budgétaire intéressant pour financer notre investissement.

Nous passons maintenant aux budgets annexes.

- Budget de l'eau

Le budget de l'eau enregistre un **résultat positif de 68 045 €** contre 1 544,18 € en 2010. L'augmentation des produits issus de la vente d'eau aux particuliers a seulement progressé de +0,77 % malgré une hausse des tarifs de +8,00 %. Ce résultat s'explique par la réduction importante du volume d'eau consommé sur la période à savoir -7,2 %.

Pour information, l'abonné en eau a vu sa facture augmenter pour 100 m³ de 6,8% soit +15,52 €.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** diminuent de -13,07 % pour atteindre 1 390 930 € en 2011. Cette évolution représente en volume une diminution de 209 138 € dont 174 134 € au titre du versement de la redevance pour pollution d'origine domestique à l'Agence de l'Eau.

Les **dépenses réelles d'investissement** sont clôturées avec une exécution budgétaire de **39,52 %** à hauteur de 710 412,65 € contre 811 791,28 € en 2010, soit une diminution de -14,27 %.

A noter en 2011 :

- Réalisation d'une étude PPC Cadol pour 14 063 € ;
- Indemnisation PPC Brunec et acquisition terrain du périmètre immédiat pour 33 855 € ;

- Matériel, études et travaux d'amélioration pour 20 412 € ;
- Renouvellement et extension de réseau pour 426 087 € concernant le :
 - Remplacement du réseau complet Rue des Pins (250m), Rue de Lanriec (160 m), Chemin de Pors Gwir (30m).
 - Remplacement des branchements en plomb Rue de la Créole (16), Rue Maréchal Leclerc (26), Rue du Dr Roux (40), Rue Surcouf (6).
- Budget de l'assainissement

Le budget de l'assainissement enregistre globalement un **résultat négatif de -610 131 €** contre -489 632 € en 2010.

Les **recettes réelles de fonctionnement** diminuent légèrement en 2011 pour atteindre 1 102 318 € contre 1 136 038 € en 2010, soit -2,97 %. Malgré une évolution des tarifs de +1,9 %, les recettes issues de cette redevance ont diminué en raison de la baisse de -7,2% du volume facturé.

Pour information, l'abonné à l'assainissement collectif a vu sa facture augmenter pour 100 m³ de +2,5 %.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** diminuent de -12,23 % pour atteindre 503 355 € en 2011, soit une différence de 70K€ par rapport à 2010. La différence provient d'un retard de reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique.

Contrairement à 2010 où la ville avait emprunté 500 K€, il n'y a pas d'emprunt en 2011.

Les **dépenses réelles d'investissement** sont clôturées à hauteur de 742 896 € contre 904 955 € en 2010, soit une diminution de -18 %.

A noter en 2011 :

- Renouvellement et extension de réseau et travaux sur poste de refoulement concernant le :
 - Remplacement du réseau complet Rue des Pins (190m), Rue de Lanriec (120 m).

○ Budget du port de plaisance

Le budget du port enregistre un **résultat positif de 407 382 €** contre 327 551 € en 2010.

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont stables à 632 073 € malgré une hausse des tarifs de +2,00 %.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** diminuent de -1%.

Les **dépenses réelles d'investissement** sont clôturées à hauteur de 85 340 € contre 40 361 € en 2010.

○ Budget des restaurants municipaux :

Le budget des restaurants municipaux enregistre un **résultat positif de 209 127 €** contre 181 688 € en 2010.

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont stables.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** diminuent de -16 920 € (-1,2%).

A noter sur 2011 en dépense d'investissement :

- Travaux sur la cuisine du Rouz pour 6 674 € ;
- Travaux sur la cuisine centrale pour 5 149 € ;
- Fournitures et installation d'une chaufferie pour 20 271 €.

○ Budget du BAC :

Le budget du BAC enregistre un **résultat positif de 44 181 €** contre 45 396 € en 2010.

Les **recettes réelles de fonctionnement** augmentent de 7,59 %

Les **dépenses réelles de fonctionnement** augmentent de 6% ; l'augmentation résulte d'une progression du chapitre 012 « dépenses de personnel ».

Les **dépenses réelles d'investissement** sont clôturées à hauteur de 24 930 € dont 16 538 € de réparations sur le bac.

○ Budget du CAC :

Le budget du CAC enregistre un **résultat négatif de - 200 268 €** contre -100 439 € en 2010.

Les **recettes réelles de fonctionnement** diminuent de -8,32 % ; La diminution de la participation de la ville permet d'expliquer ce résultat.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** diminuent de -13 815 € (-3%) ; l'évolution résulte d'une baisse des dépenses « diverses » au chapitre 011 ainsi que d'une diminution

des dépenses exceptionnelles.

Les **dépenses réelles d'investissement** sont clôturées à hauteur de 97 520 € dont 74 567 € de travaux.

A noter en 2011 :

- Les travaux de réfection d'étanchéité du bâtiment ;
- Le remplacement de huit ferme-portes ;
- La mise en conformité de l'ascenseur ;
- La réfection des faux plafonds et de l'éclairage ;
- Une mission d'ingénierie relative à la refonte du bâtiment.

Voilà pour cette présentation synthétique, je vous l'accorde. Maintenant, si vous le voulez bien, je recevrai ces commentaires sur ces comptes administratifs.

Nous allons commencer par M Le Coz.

M Le Coz :

Page 5, M le Maire, dans le tableau qui montre les recettes de fonctionnement, je m'interroge sur le montant qui est indiqué sur les produits des ventes. Il est indiqué 1 173 000 €. Or, là vous nous parlez de plusieurs ventes. Normalement, le terrain des sables blancs était déjà évalué en décembre 2004, lorsque nous avons signé le compromis, à 1 million d'€. Cela a dû être réévalué, donc je suis étonné du faible montant sur cette ligne-là. D'autant plus que si nous devons rajouter d'autre chose dans ce montant. Cela voudrait dire qu'en 7 ans le terrain n'aurait pas changé de prix. Cela me paraît étonnant. Je voudrais avoir les détails et la répartition de cette case.

Mme Ziegler :

J'ai 2 remarques et 2 questions. Une première remarque pour regretter qu'une fois de plus les chiffres qui nous sont donnés varient d'une année sur l'autre, ou d'une publication sur l'autre. En ce qui concerne la capacité de désendettement, au compte administratif 2010, pour 2007, vous étiez à 16,5 années, là nous sommes à 19,9. En 2008, vous étiez à 16, là on est à 16,4. En 2009, vous étiez à 11,8 là on est à 13. 2010 et 2011, 11,8 et je ne parle pas des chiffres qui ont été publiés dans Sillage où pour l'année 2007 on était à 19 années et pour 2008, 22 années. Nous avons compris qu'à un moment vous aviez gonflé mais depuis le temps, il faudrait que d'une année sur l'autre ce soit à peu près cohérent.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous notez des dépenses d'enseignement d'une augmentation de 1,73 %, avec une augmentation pour les écoles privées de plus de 11 %. Il faut relativiser tout cela. 2 questions maintenant concernant la participation de la ville au centre social. Je vous rappelle que le centre social a été donné en gestion à l'association La Balise. Cela a été fait en juillet 2011. Il y a quelques jours ou quelques semaines, j'ai assisté au conseil d'administration, à ma grande surprise, et Dominique Dieterlé pourra le dire sans doute aussi bien que moi, j'ai appris que la subvention n'avait pas pu être versée parce qu'ils n'ont pas de bureau, ils n'ont pas de téléphone, il n'y a pas de compte chèque etc... Je trouve que c'est ahurissant. Ce sont des personnes en difficulté que nous devons aider, or un an après, c'est un vide sidéral. Je sais que depuis un directeur et une secrétaire ont été recrutés, mais au bout d'un an, je ne sais pas si la ville a fait preuve de suffisamment de perspicacité ou autre.

Comme chaque année aussi, nous voudrions connaître de manière très précise le montant des dépenses de communication. Chaque année on vous le demande, chaque année on nous dit, oui, oui, on vous le donne, mais il n'y a pas un mot au compte administratif 2011. Par contre, je remarque un certain nombre de documents qui sont distribués, certains le sont de manière tout à fait normale mais certains non. Sur celui-ci par exemple qui concerne les personnes âgées alors que c'est de la compétence de la CCA. C'est de la confusion la plus extrême. Je ne sais pas si les personnes savent à qui téléphoner et où se rendre. Je pense qu'il y aurait un peu de clarté à mettre dans tout cela.

M Quénéhervé :

Ce sera une intervention un peu plus générale. Peut-être un peu plus politique aussi.

M le Maire :

Oui, je devine.

M Quénéhervé :

Chaque année vous présentez les comptes administratifs, chaque année d'ailleurs, nous avons l'impression d'un satisfecit. C'est vrai que les chiffres sont plutôt bien orientés.

M le Maire :

Nous n'allons pas nous excuser.

M Quénéhervé :

Non mais laissez-moi parler pour l'instant, vous me répondrez tout à l'heure. Il est vrai que les tableaux projetés témoignent de votre qualité de gestionnaire en bon père de famille, comme vous nous l'avez dit. Permettez-nous toute fois de vous faire part de nos observations et d'apporter quelques bémols à cette autosatisfaction. En en faisant une lecture comptable et financière, il est incontestable que la capacité d'autofinancement brute s'améliore. Il faut être tout à fait honnête. Elle permet de faire face au remboursement des emprunts et d'assurer une part du financement des investissements futurs. Faut-il encore qu'il y en ait, des investissements futurs structurants ! S'ils existent, ils se font malheureusement toujours attendre. Vous êtes toujours omnibusés par les chiffres et la rigueur budgétaire. À croire que Mme Depoid a inoculé le virus à toute l'équipe municipale ! Il n'en demeure pas moins que ses interventions dans le même registre à la Communauté d'agglomération restent vaines, ce qui heureusement est une chance, car sans investissement humain et matériel, il est difficile d'établir des projets d'avenir.

La 1^{ère} remarque ira aussi sur le même terrain que celui de ma collègue Nicole, sur la crédibilité du budget primitif 2011. Je pourrai même dire son manque de sincérité et je m'en explique. Au regard des comptes administratifs sous nos yeux, on observe qu'une partie des investissements programmés ne sont pas réalisés, ce qui fait que..... vous êtes en pluriannuel inévitablement. C'est vrai que nous débattons, et notamment les débats d'orientation budgétaire nous permettent de voir un peu les perspectives et finalement lorsque nous regardons les bilans, nous sommes loin de ce que nous avons pu débattre dans le DOB et ce que nous avons pu voir dans le budget primitif. C'est vrai que vous vous targuez de n'avoir mobilisé que 500 000 € de crédits bancaires, il était programmé, j'ai les chiffres avec moi, 3,7 millions. Cela veut dire que vous n'avez pas sorti la différence par l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Ce sont des investissements qui sont décalés dans le temps. À un moment donné, nous comparons des choses qui deviennent incomparables. Je peux comprendre dans une entreprise. On améliore son prévisionnel quand on peut. On augmente ses recettes et on réduit ses charges. Dans une collectivité, on doit être assez proche du budget primitif pour être cohérent. Le budget primitif c'est quoi ? C'est de proposer des projets et mettre en face des ressources qui permettront de réaliser ces projets. Quand on regarde les comptes administratifs on trouve un certain décalage entre le budget primitif et les réalisations de l'année. C'est un des éléments que je voulais souligner.

Vous êtes systématiquement en-dessous du budget en terme de dépenses d'investissement et au-dessus en terme de recettes de fonctionnement. Par exemple, la TLPE était programmée à 100 000 €, elle est quasiment de 200 000 €, ce que vous saviez déjà à mon avis. J'ai le sentiment d'effet d'annonce qui permet de valoriser cette culture financière que vous recherchez depuis votre élection, c'est un peu ça. Chaque année, au moment du DOB, j'interviens en disant qu'il n'y a pas beaucoup d'ambition pour la ville, c'est vrai que les comptes administratifs 2011 en témoignent cruellement. Vous êtes toujours focalisés par les grands équilibres, bien sûr. La batterie de ratios que l'on peut retrouver dans les documents fortifie fortement votre image de gestionnaire mais elle appelle quelques commentaires. L'endettement par habitant, par exemple, dans un ratio il y a toujours un numérateur et un dénominateur, je le dis souvent. C'est sûr qu'il faut jouer sur le numérateur mais aussi jouer sur le dénominateur. C'est vrai que l'endettement par habitant le ratio peut s'améliorer justement parce que la ville est dynamique, parce qu'elle se développe, parce qu'il y a des investissements structurants, parce que le nombre d'habitants augmente. On nous a souvent parlé de fermetures d'écoles parce qu'il y a moins de jeunes, c'est peut-être aussi une responsabilité que la collectivité a. c'est vrai qu'en ne faisant que gérer financièrement la collectivité, on n'investit pas beaucoup dans l'avenir.

La capacité de remboursement, c'est vrai que nous en parlons à chaque fois. C'est le sujet récurrent depuis le début de la mandature. C'est vrai que de 19,9, je ne conteste pas les chiffres, c'est vrai qu'il y a eu différents chiffres qui ont circulé, on arrive à 8,9, finalement, on rembourse assez vite la dette. Quelque part, comme je le dis chaque année, la dette est faite pour être remboursée, et finalement on l'a divisée par 2 en 4 ans. Je ne veux pas repolémiquer, mais c'est pour dire que le pire n'est jamais sûr, alors qu'on a presque dit qu'on était en cessation de paiement.

On voit déjà poindre le slogan, et c'est plus politique, de la prochaine campagne municipale. Nous sommes de bons gestionnaires, nous avons désendetté la ville, faites-

nous confiance.

De notre côté, nous objecterons que votre passivité, votre manque d'ambition, votre gestion uniquement comptable des deniers comptables a fait prendre un retard considérable à la 3^{ème} ville du département, et que les investissements non réalisés seront à réaliser par les équipes suivantes de toute façon. La ville est gérée uniquement sous l'angle comptable et financier, sans perspective à moyen et long terme. Cette approche est de plus en plus criarde à la lecture des comptes administratifs. Il nous semble pourtant que des marges de manœuvre existent, et que même dans un environnement contraint, que je connais aussi, il est possible de dresser des perspectives pour le développement harmonieux de notre commune.

M le Maire :

Très bien, oui, M Carduner.

M Carduner :

Merci. Oui, donc, mes remarques seront moins générales, mais n'en resteront pas moins politiques, puisque c'est l'objet d'un conseil municipal et d'une municipalité. La politique au sens noble du terme, puisqu'il y a bien un philosophe qui disait : « vivre est un acte politique ». On pourrait philosopher là-dessus. Mais je vais vous parler du bac. C'est l'époque. C'est un moyen de transport intéressant pour la ville, peu polluant, collectif, il permet d'éviter et de soulager le centre-ville par rapport aux voitures et aux parkings. Je voulais savoir quelles évolutions vous vouliez donner au bac, par rapport par exemple, aux fréquences horaires, journalières, voire les destinations. On pourrait imaginer d'autres destinations que la Ville-Close. Je sais aussi que le bac a été victime, malheureusement, de pannes répétées de ses bateaux. Je ne vous en tiens pas forcément pour responsable, bien évidemment. Je voulais savoir aussi si vous aviez une projection, là-dessus, en pensant par exemple à un bac électrique, qui permettrait de se situer un peu plus dans le développement durable, et peut-être plus en fiabilité. Pourquoi pas ? Merci.

M le Maire :

Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

J'approuve ce qui vient d'être dit, notamment par mes deux voisins, les deux derniers, les autres je ne me souviens plus trop ce qu'ils ont dit. Il faut que je me remette en mémoire. Dans la dernière commission des finances, c'est vrai que M Besombes avait dit, « de toute façon toi tu ne votes jamais les budgets ». Oui, c'est sûr, c'est vrai que je ne les vote jamais, je ne ferais pas exception à la règle. Franchement il n'y a pas de quoi vous étonner parce qu'effectivement, s'il y a un moment dans la vie municipale qui est politique, bien qu'elle se présente sous forme de tableaux et de chiffres, c'est bien le vote du budget. On m'a reproché aussi quelques fois en commissions, de faire trop de politique, comme si le budget n'était pas un choix. Ce choix résulte de choix généraux qui sont aussi idéologiques. Je tiens à le dire, on n'est pas tout seul à faire de l'idéologie, loin s'en faut. Tout cela pour expliquer que nous ne voterons pas ce budget. Je voulais faire quelques remarques. J'entends dire aussi fréquemment, effectivement, votre gestion est pépère, « ça va, c'est tranquille ». « Ah, vous n'augmentez pas les impôts ». Je précise que vous augmentez considérablement le prix de l'eau. Si ça ce n'est pas un impôt ! Je sais ce que vous allez dire. On m'a déjà dit, oui mais c'est parce que c'est un budget annexe, il faut que les budgets annexes, blablabla...

J'ai bien posé la question en dernière commission des finances, à laquelle j'étais présente, les budgets annexes doivent être effectivement en équilibre. Néanmoins, dans tous les budgets annexes, la ville abonde. Si la ville voulait abonder plus, elle le pourrait. Il y a une perméabilité entre les budgets, parce que j'ai entendu dire que le budget du port de plaisance finance plus ou moins le budget du CAC, etc... Il y a une perméabilité, je trouve que les budgets annexes sont commodes pour avoir une visibilité sur l'analyse des dépenses de chaque poste. Néanmoins, là comme ailleurs, la solidarité entre les différents postes doit jouer. J'estime et je le dis et le redis, l'augmentation de l'eau est un impôt, point barre. C'est ma position et je la partage. Non, mais comme il n'y a pas beaucoup qui la partage, il faut quand même que je maintienne dans de bonnes dispositions.

D'autre part, la capacité de désendettement, c'est bien, mais c'est vrai que comme l'a dit M Carduner, ça a été fait en 4 ans, ce n'était pas la bérézina non plus. Nous avons assisté à la fonte des glaces de façon assez rapide. Par contre, ça se fait au prix de choses que nous réfutons. Il y a certains postes sur lesquels nous pourrions faire des économies qui ne sont pas faites, on ne va pas revenir sur l'AG2R et les écoles privées, vous connaissez nos positions là-dessus. Par ailleurs, il y a des positions très contraintes sur le coût des services, les charges de personnel, on ne diminue pas le personnel, mais on ne l'augmente

pas non plus et on lui en demande beaucoup plus. On demande aussi aux services de faire des miracles avec des budgets en diminution. Il y a des choses qui sont faites mais il y a aussi effectivement des choses qui sont à long terme. La seule chose que vous faites à long terme et là quand même je vais vous le reprocher et cela ça engage l'avenir, c'est la cession des biens municipaux. Autant, sur les projets d'investissement, il n'y a pas de long terme, quand on voit qu'il y a des biens municipaux qui sont destinés à financer on ne sait quoi, et des choses que nous, nous désapprouvons, on ne reviendra pas en arrière là-dessus. C'est pareil, je le partage entièrement et je vais le dire aussi, ce n'est pas souvent, le point de vue de M Le Coz. Il a fort bien exprimé dans la presse sur ce sujet.

M Le Coz :

Merci Dominique.

Mme Dieterlé :

Non mais quand même. Il y a des choses qui ne sont pas dans les programmes municipaux et qui sont décidés d'une manière absolument intolérable, et qui ne sont pas justifiés. Je ne parle pas de tous les bâtiments municipaux. Il y a certainement des trucs qui tombent en ruine, vous les avez vendus, tant mieux. Mais il y vraiment des choses importantes qui sont symboliques, qui ont et qui pourraient avoir un usage très utile pour la collectivité et qui sont bradées d'autant plus. Je trouve cela absolument scandaleux et vous serez redevable de cette position à ceux qui viennent après vous. J'espère qu'il n'y aura pas eu trop de dégâts qui auront été faits.

Sur le bac également, car vous savez que le bac est quelque chose qui m'est chère. Je vois qu'il y a des résultats positifs. M Carduner a été gentil, ce n'est pas votre faute si les trucs tombent en panne. Oui, bien sûr, mais il aurait peut-être fallu anticiper. Ça fait quand même un moment que ça tombe en panne.

M le Maire :

Allez-y, faites vous plaisir.

Mme Dieterlé :

Je ne me fais pas plaisir, je constate. J'ai discuté avec les usagers du bac, je discute avec le personnel du bac. Je ne dis pas ça pour vous faire la vie. Je le dis parce que c'est la vérité, c'est tout. Je dis qu'on aurait pu anticiper les pannes du bac. Il y a des résultats positifs dans l'exécution des budgets, or on sait bien qu'il y a un des 2 bacs qui est très vieillissant, et l'autre tombe en panne. Ce n'est pas bien. Voilà, c'est tout. Ça ne vous plaît pas, et bien c'est comme ça !

M le Maire :

C'est vrai que des il faut que et des il y a qu'à, c'est tellement facile. M Colimard.

M Colimard :

Juste pour dire ma surprise, que vous soyez si bien informés sur les intentions à venir de l'État quant aux dotations aux collectivités qui seraient, dites-vous, sans doute ou très certainement en réduction. Figurez-vous que nous ne désespérons pas de voir les logiques antérieures s'inverser, ou au moins être contrariées. Ça c'est pour le sens politique aussi à mon tour. Juste, autrement, je ne suis pas un familier des chiffres, de décrypter tout cela, ce n'est pas ma tasse de thé, mais enfin, j'ai lu au hasard de l'exploration de toutes ces pages rébarbatives, que vous aviez évoqué le désendettement sur fonctionnement. Je vois que les principaux postes de diminution concernent entre autres les travaux des bâtiments scolaires - 40 %. Je le lis tel quel. Seulement je l'interprète en mettant le regard 2 lignes en dessous, progression des dépenses de plantations d'arbres et d'arbustes. Je vois que ces diminutions dans les travaux des bâtiments scolaires se font au détriment d'un fonctionnement des sanitaires à Kerandon, par exemple. La réhabilitation du groupe scolaire à Kerandon, pas si visible que cela. Là, j'évoque quelque chose de concret. C'est la brousse qui gagne dans le groupe scolaire en question jusqu'à voir la verdure envahir les gouttières. C'est juste un clin d'œil pour vous dire qu'il faut être attentif à ce que l'on fait de nos deniers.

M le Maire :

Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Pour répondre à Dominique, évidemment, un budget est un acte politique. En général, l'opposition ne vote pas le budget de la majorité parce que c'est un acte politique et on n'est en général pas d'accord sur les orientations de la politique municipale. L'opposition pourrait voter un compte administratif. Mais pour cela, il faut que le budget soit sincère. Et que le compte administratif soit le résultat du budget. C'est technique. On pourrait très

bien voter un compte administratif. Le problème c'est que la sincérité du budget n'était pas ce que nous avions espéré, le compte administratif de ce soir retrace ce que nous avions dit à l'époque.

M le Maire :

Très bien, Mme Le Meur.

Mme le Meur Marie :

Oui, à la page 3, il y a quelque chose qui m'étonne dans les charges de personnel. En 2007, il y avait une parité totale entre hommes et femmes, et en 2011 on a 194 contre 178. Pourquoi cette disparité ? C'est juste une question.

M le Maire :

D'accord. Bien, nous allons commencer par M Le Coz qui est intervenu sur les cessions de biens. Il se demandait comment on avait trouvé 1 173 000 €. La vente du terrain Eiffage correspond à 1345 000 €. il était estimé 1 100 000 et il avait une valorisation chaque année en fonction de l'indice du bâtiment avec une franchise de 5 %, je crois. Ce sont 1 345 000 €, ensuite, la vente du terrain à Coat-Conq, 59 063 €, et 80 000 €, c'est la maison Laënnec, derrière.

M Le Coz :

Pourquoi on arrive à 1 173 000 € ?

M le Maire :

C'est l'augmentation par rapport à l'année dernière. C'est plus 1 159 000 par rapport à 2010.

Mme Depoid :

Par rapport aux cessions de l'année dernière.

M Le Coz :

Dans la ligne d'à côté, c'est aussi la différence d'avec l'année d'avant ?

M le Maire :

C'est toujours un comparatif par rapport à l'année précédente.

Brouhaha....

M le Maire :

Produits de cession, plus 1 159 791 €.

Brouhaha....

M le Maire :

Les produits exceptionnels connaissent une croissance importante grâce aux produits des cessions d'immobilisations qui évoluent de 246 283 en 2010, à 1 406 014,66 en 2011, vente terrain sables-blancs. Il est important de rappeler que les recettes de cession sont affectées aux dépenses d'investissement de la ville. C'est la différence entre les 2.

M Besombes :

On arrive à 1 194 000 €.

M le Maire :

Voilà, c'est ça.

M Le Coz :

Le tableau de la page 5. On ne peut pas faire des comparatifs avec des pourcentages si les 2 lignes sont déjà des comparatifs.

M le Maire :

Ecoutez, M Le Coz. Nous vous donnerons les éléments concrets.

Mme Depoid :

Tu prends le chiffre de 1 406 014 moins le chiffre de l'année d'avant, 246 223, et tu retrouves ton chiffre de 1 173 000, tu le trouves page 6.

M le Maire :

Ce n'est pas simple.

Nous allons avancer sur l'ensemble des questions. Mme Ziegler est intervenue sur le nombre d'années de désendettement. Confusion des genres, ça change d'année en année.

Sachez que ce sont des éléments comptables. Ce que je peux vous donner, ce sont des éléments de calcul. Le délai de désendettement, appelé capacité de désendettement correspond au nombre d'années qui seraient nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette, si elle y consacrait la totalité de son épargne brute actuelle. Cette donnée doit être à comparer à la durée de la dette, c'est-à-dire la durée de vie moyenne de la dette, au taux actualisé, la valeur actuelle des échéances prévisionnelles. Je vous l'accorde, ce n'est pas simple. Aujourd'hui, ce que l'on peut dire, c'est que nous sommes passés de 19,9, le mode de calcul est pour toutes les collectivités pareil, il n'a pas changé depuis 2007, à aujourd'hui à 8,9. Ce n'est pas pour autant qu'il faut se réjouir parce que nous sommes dans une phase de réalisation de projets structurants. Pour 2012-2013, inévitablement, il y aura une modification de ces éléments, parce que...

Mme Dieterlé :

Ce n'est pas cela qu'elle vous demande.

M le Maire :

Je suis désolé, je ne vous ai pas donné la parole, Mme Dieterlé.

En ce qui concerne les écoles privées, par rapport aux écoles publiques. Sachez que c'est une délibération que nous avons prise. Les écoles privées faisaient partie de notre programme de mandature. Ensuite, concernant les écoles, chaque année nous engageons des investissements dans les écoles. Cela a été engagé depuis de nombreuses années. Ce sont des investissements pluriannuels, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous intervenons moins dans les écoles. C'est peut-être parce qu'il y a moins de demande. Aujourd'hui, c'est surtout Lanriec où là nous avons axé nos investissements concernant les écoles à Lanriec. Mais nous intervenons également à Kerandon où vous avez pu voir que nous avons également un projet d'amélioration à Kerandon. Écoles privées, oui, mais ce n'est pas pour autant que nous laissons tomber les écoles publiques.

Aujourd'hui, grâce aussi au travail qui a été réalisé par l'équipe précédente, il faut aussi le reconnaître, nous avons été dans une stratégie de continuité pour améliorer les conditions d'accueil et les conditions également dans les bâtiments concernant les écoles.

Concernant l'intervention sur La Balise, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise sur La Balise ? D'abord, si aujourd'hui il y a eu une traversée du désert, il y a eu une période de stand-by, il faut bien le reconnaître. C'était surtout dans l'organisation de la CAF. J'espère que vous le savez. Ce n'était certainement pas lié à la ville de Concarneau. Le personnel est un personnel CAF, il y avait une réorganisation au niveau de la CAF, ce qui a fait que cela a suspendu les orientations et surtout la mise en place fonctionnelle de l'association. Maintenant, le conseil d'administration du CCAS, je pense que sur ce sujet précis, vous en saurez certainement plus.

En ce qui concerne les dépenses de communication, je pense qu'il vous suffit d'aller au service financier et vous les aurez avec le détail. Il n'y a pas de raison que ce soit caché mais il est évident que nous n'allons pas mettre dans un cadre de présentation synthétique toutes les dépenses qui sont sur les comptes administratifs de l'exercice.

Ensuite, M Quénéhervé, oui, c'est une bonne gestion. Mais il faut être prudent pour les questions que j'ai évoquées précédemment. Ce sont des chiffres qui parlent. Après, vous en faites ce que vous en voulez. Maintenant, les projets structurants, on vous les a montrés. Nous sommes engagés sur 2011 sur 5 millions d'investissement, 3 millions environ sur les projets structurants hors enveloppe. Nous sommes dans une programmation, jusqu'à la fin du mandat, qu'il faut quelques fois corriger. Il y a tout d'abord les restes à réaliser, ce sont les reports, ce n'est pas de notre ressort puisque ce sont les réalisations des travaux dans le temps. Il y a une programmation, quelques fois c'est très long, tout d'abord dans la procédure administrative, et puis ensuite la réalisation avec les marchés publics et ainsi de suite. Oui, nous ne sommes pas toujours dans les clous pour la réalisation, même si dans les préparations budgétaires on peut peut-être en tenir compte, on est peut-être ambitieux, mais il y a des correctifs chaque année et c'est tout à fait logique, il y a des restes à réaliser dans toutes les collectivités.

Ensuite, ce qu'il faut dire, c'est que oui, les comptes administratifs c'est par pour autant qu'on est pas ambitieux. Vous avez pu voir que dans nos projets qui sont toujours en cours, nous sommes en train de travailler sur la prospective 2012. Nous allons terminer la réalisation des projets en cours et d'autres projets qui vont commencer en septembre, comme par exemple le pôle nautique. Nous travaillons sur l'aménagement de la maison des associations. Nous allons finir le presbytère de Lanriec et la ferme du Moros. Nous avons également d'autres projets structurants, dont les tennis où nous sommes en train, actuellement de valider l'attribution des marchés. Ce sont des projets qui avancent, mais nous ne maîtrisons pas toujours la réalisation et surtout la durée de réalisation. Nous

l'avons vu, par exemple pour le stade de rugby. Cela a été très long avec des correctifs, des modifications, des avenants. Oui, nous sommes toujours dans cette programmation de projets structurants qui correspondra à notre mandat. Il y aura peut-être des correctifs pour lisser dans le temps. Mais aujourd'hui, ce qui est important, c'est de trouver de l'adéquation entre nos possibilités de capacité d'autofinancement pour financer nos projets et avoir le moins possible recours aux emprunts, parce que nous aurons de plus en plus de difficultés. Maintenant, dire que nous ne sommes pas assez ambitieux ! Nous sommes très attentifs à la gestion des deniers publics. Voilà.

Ensuite, M Carduner est intervenu sur le bac. Je laisserai la parole à Xavier Calvarin sur le bac.

M Calvarin :

Vous avez tous lu dans la presse et entendu avec les usagers les problèmes de bac. J'ai cru entendre que nous aurions dû anticiper. Il faut savoir que tous les ans nous anticipons parce que nous programmons une période de maintenance pour le Gouverneur. Nous avons une panne récurrente tous les ans sur le Gouverneur. Et Le P'tit Château, l'ancien bateau fait office de remplaçant depuis d'ailleurs l'acquisition du Gouverneur. Malheureusement, malgré un carénage qui a été fait il y a peu de temps sur Le P'tit Château et une révision, Le P'tit Château est tombé en panne hydraulique. C'est une pompe hydraulique qui a lâché et ce sont des pompes qui malheureusement ne sont pas en stock chez les mécaniciens. Il a fallu faire venir en urgence une pompe d'Allemagne pour pouvoir la remplacer sur le P'tit Château, alors que dans la visite normale, rien n'avait été détecté. C'est pour cela que nous avons été pris de court. Le Gouverneur qui était lui-même en maintenance a dû reprendre du service alors qu'un de ses moteurs a des pièces à changer. Le Gouverneur, le bateau le plus récent fonctionne sur un moteur en attendant que le problème hydraulique du P'tit Château soit réglé. Ça c'est pour la partie technique.

C'est vrai que la programmation qui était faite au niveau de la maintenance devait écarter ce type de problème, parce qu'il y avait eu des visites d'entretien et qu'elles n'avaient pas décelé de problème au niveau de cette pompe hydraulique. C'est un problème mécanique sur lequel on ne peut pas toujours avoir de recul. Ensuite, pour ce qui est du bateau, pour ce que disait Marc Carduner, on se pose la question du remplacement, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons un déplacement mardi prochain, vous pourrez vous y joindre si vous le voulez avec les élus qui le désirent sur La Rochelle. La Rochelle a justement adopté la solution d'un bac à propulsion électrique. Il y a des avantages et des inconvénients. Tout d'abord, le prix, il faut savoir qu'un bac à propulsion électrique c'est de l'ordre de 400 000 €. Un bac de propulsion classique avec un moteur diesel et une pompe hydraulique derrière, c'est de l'ordre de 300 000 €. L'intérêt du bac électrique, bien évidemment, c'est son non rejet d'éléments polluants dans l'atmosphère. Il semblerait que les nouvelles technologies de batteries seraient plus fiables que ce qui se faisait il y a une dizaine d'années. On se pose réellement la question du remplacement du P'tit Château par un bac électrique ou non. Les 2 options seront de toute façon analysées.

Nous allons justement aller voir ces bateaux sur La Rochelle. S'il y a des volontaires, nous avons quelques places. Nous partons avec le Visiocom, le fourgon à 9 places, et il doit rester 3 ou 4 places pour les élus qui voudraient se déplacer mardi toute la journée sur La Rochelle pour voir ce qui s'y fait.

Ensuite, j'ai entendu parler du prix de l'eau et puis les budgets annexes avec le budget du port qui financerait le CAC. Il faut faire attention à ce que l'on dit. Le budget du port ne finance absolument pas le budget du CAC. Le budget du port est effectivement un budget excédentaire, nous avons une épargne d'environ 400 000 €. Mais, en contrepartie, nous avons un encours de la dette de 290 000 € de mémoire, ce qui fait qu'en épargne nette nous sommes de l'ordre de 90 000 €. Effectivement, nous aurions pu faire un remboursement anticipé d'un prêt qui a été contracté à un taux très intéressant. Mais ce n'est pas de l'intérêt de la ville. Cet argent, plutôt que de rembourser le prêt sur le port, on l'utilise pour éviter des emprunts sur d'autres budgets annexes, et effectivement le CAC, mais ça n'est en rien le financement de l'un pour l'autre. C'est tout simplement une gestion des prêts par la ville. Et au niveau du pourquoi on ne veut pas non plus se servir de cette épargne qui reste l'épargne du port même si on l'utilise actuellement pour d'autres usages, c'est un budget annexe, c'est tout simplement parce que nous avons des pontons, ne serait-ce que celui de l'arrière-port, à la porte aux vins, pour 170 à 200 000 € à provisionner très rapidement. Ce sont en effet les vieux pontons de l'avant-port qui ont été placés à la porte aux vins et qui présentent de sérieux signes de fatigue. C'est pour cela que nous avons cette gestion. Il n'y a pas de transfert d'un budget annexe sur un autre. Il y a juste une utilisation autre de l'argent. Plutôt que de rembourser un prêt à un taux relativement faible et contracter un autre à un taux beaucoup plus élevé,

évidemment, la mairie prend la solution la plus intéressante pour tout le monde.

J'ai entendu également tout à l'heure des investissements qui ne seraient pas faits parce que justement nous avons cette politique de gestion des fonds publics. Je m'étonne parce que c'est vrai que si certains équipements structurants ne voient pas forcément le jour, des équipements de grande ampleur, nous avons mis un accent très important et supérieur à ce qui se faisait précédemment, sur les réseaux. Cela ne se voit pas beaucoup, ce sont des trous dans la route, des tranchées, c'est l'assainissement du Cabellou et d'autres secteurs sur lesquels on avait un grand retard. Et nous laisserons également un retard parce que de toute façon, nous n'arriverons pas à le combler. C'était la phase principale des investissements lourds que nous avons eu jusqu'à présent. Mais c'est vrai que ce n'est pas très visible. Ce ne sont pas des choses qui sautent aux yeux. Ensuite, comme ces réseaux commencent à être en état, nous avons refait la voirie. Si vous regardez la rue de Quimper, il y a eu des investissements lourds. Cette entrée de Concarneau est terminée. Maintenant nous allons nous à attaquer à la rue de Trégunc, à La Corniche, là-aussi, nous avons commencé par les réseaux et nous allons pouvoir entamer la voirie. On ne peut pas nous reprocher de ne pas faire les travaux qui sont à faire. Dans les éléments structurants, il y a aussi tous ces éléments que sont la voirie et les réseaux. De ce côté-là je pense que nous n'avons pas à recevoir de leçon.

Pour ce qui est du prix de l'eau, je corrige juste une petite erreur de M le Maire qui a pris uniquement le prix du m³ facturé, c'est vrai qu'il y a une augmentation de 8 % sur le prix du m³ facturé mais il ne faut pas oublier que le m³ facturé représente environ 1,5 - 1,6 € sur les 4 € du coût réel du m³. Il y a les diverses redevances et taxes, ce qui fait que l'augmentation moyenne sur l'ensemble de la prestation est aux alentours de 4 à 5 %. Nous sommes entre 4 et 5 et non pas à 8, même si le prix du m³ d'eau a été de 8. Si le compare à d'autres charges, je sais qu'au niveau de la Communauté de communes par exemple, sur la taxe d'enlèvement qui pèse aussi sur les ménages, je rappelle qu'il y eu une augmentation de 7 % les 2 dernières années. Ce sera encore à 7 % dans l'avenir. Elle pèse au moins aussi lourdement pour les ménages que la facture d'eau. Nous sommes aussi sur une politique d'équilibre d'un budget annexe. Nous essayons toujours de faire un équilibre entre l'augmentation et ce qui est acceptable par la population. C'est pour cela que nous avons toujours cette réflexion dont je parlais tout à l'heure sur la gestion des tarifs pour amoindrir l'impact sur les ménages. Ça reste une politique tarifaire qui est en deçà de ce que la cours des comptes, par exemple, nous avait conseillé de faire. Nous essayons de tenir compte des difficultés des ménages pour ne pas alourdir de trop ce tarif qui pourrait se retourner d'ailleurs contre le budget de l'eau, parce qu'un tarif qui serait démesurément augmenté verrait obligatoirement une baisse de la consommation et on se retrouverait de toute façon avec une baisse de recettes. Il faut que nous arrivions à trouver un équilibre, et je pense que les 4 % que nous avons les dernières années, nous allons certainement les reconduire pour les années futures.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Concernant l'eau à nouveau et la question de Mme Dieterlé. Je suis désolé, mais l'eau n'est pas un impôt ni une taxe. C'est le budget annexe, certes, mais c'est une prestation de consommation vis à vis de l'utilisateur. En aucun cas, le budget principal peut abonder dans ces budgets annexes, dans les budgets annexes administratifs oui, mais pas les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Il faut le préciser. En ce qui concerne le personnel, M Debuysier peut peut-être intervenir.

M Debuysier :

Oui, s'il faut que je réponde à ça. Vous parlez des 194 hommes et des 178 femmes. Il s'agit des titulaires. À côté de ça, vous avez les non-titulaires, où là, vous avez 16 hommes et 34 femmes. Ce qui fait 210 hommes et 212 femmes au total. Il y a donc plus de femmes que d'hommes. Je suis désolé.

M le Maire :

Très bien. Écoutez, est-ce que vous me permettez de voter le compte administratif ?

Mme Depoid :

Tu dois sortir.

M le Maire :

C'est moi qui sort ? Je vais sortir. Je laisse mon 1^{er} adjoint présenter les comptes administratifs.

M Besombes :

Le document comptable et le rapport de présentation du compte administratif 2011 a été transmis avec la note de synthèse.

Je vais passer directement au vote parce qu'il a été détaillé.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Merci.

13	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget de l'eau)
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

M Besombes :
Le document comptable et le rapport de présentation du compte administratif 2011 a été transmis avec la note de synthèse. Cela vous a été exposé tout à l'heure.

Qui est pour ?
Qui s'abstient ?
Qui est contre ?

Merci.

Conseil municipal du 28 juin 2012

14	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget de l'assainissement)
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

M Besombes :
Le document comptable et le rapport de présentation du compte administratif 2011 a été transmis avec la note de synthèse. Les éléments vous ont été communiqués tout à l'heure.

Qui est pour ?
Qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Merci.

Conseil municipal du 28 juin 2012

15	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget du port de plaisance)
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

M Besombes :
Le document comptable et le rapport de présentation du compte administratif 2011 a été transmis avec la note de synthèse. Les éléments vous ont été communiqués tout à l'heure.

Qui est pour ?
Qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Merci.

Conseil municipal du 28 juin 2012

16	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget du bac du passage)
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

M Besombes :
Le document comptable et le rapport de présentation du compte administratif 2011 a été transmis avec la note de synthèse. Les éléments vous ont été communiqués tout à l'heure.

Qui est pour ? Il y a des indécis ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Merci.

Conseil municipal du 28 juin 2012

17	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget des restaurants municipaux)
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

M Besombes :
Le document comptable et le rapport de présentation du compte administratif 2011 a été transmis avec la note de synthèse. Les éléments vous ont été communiqués tout à l'heure.

Qui est pour ?
Qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Merci.

Conseil municipal du 28 juin 2012

18	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2011 (budget du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles)
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

M Besombes :
Le document comptable et le rapport de présentation du compte administratif 2011 a été transmis avec la note de synthèse. Les éléments vous ont été communiqués tout à l'heure.

Qui est pour ?
Qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Merci.

Nous pouvons rappeler M le Maire.

Merci.

M le Maire :
Tu as bien travaillé ?

Le point 19, il s'agit de la reprise et de l'affectation des résultats de l'exercice 2011.

19	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2011 (budget principal et budgets annexes)
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

Nous votons séparément ?

Le budget principal :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ? Nous recommençons.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le budget de l'eau :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le budget de l'assainissement :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Nous continuons avec le port de plaisance :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le bac du passage :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Les restaurants municipaux :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le budget centre des arts et de la culture et organisation de spectacles :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont pour ?
Abstentions ?

Merci.

Je vais laisser la parole à Mme Lemonnier qui va parler du budget supplémentaire.

20	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2012 (budget principal et budgets annexes)
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, donc vous avez eu en annexe le budget supplémentaire avec ses différentes lignes concernant des crédits complémentaires, des diminutions de dépenses ainsi que des opérations comptables qui vont avec dans le cadre de l'équilibre budgétaire.

Est-ce que vous avez des remarques à faire sur le BS ?

M Le Coz :
Une question qui se base sur la page 12. Concernant les frais d'études, dans le budget primitif, il était prévu 114 600 € de frais d'études, et là vous en rajoutez 60 000. Est-ce qu'il est possible de savoir à quoi ça correspond ?

M le Maire :
C'est quelle page ?

M Le Coz :
Page 12.

M le Maire :
Il s'agit de l'étude de restauration de la Ville-Close. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?
Nous pouvons voter ce BS ?
Il n'y a pas d'autres remarques ?

Nous allons le voter par budgets séparés. Mais je ne vais pas relire l'ensemble.

Le budget principal :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre,
Abstentions ?

Merci.

Le budget annexe de l'eau :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le budget annexe de l'assainissement :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le budget annexe port de plaisance :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le budget annexe du bac du passage :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le budget annexe des restaurants municipaux :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le budget annexe du centre des arts et de la culture :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont pour ?

Abstentions ?

Très bien.

Le point 21, dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2011, utilisation des fonds.

21	Moyens généraux - finances : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2011 - utilisation des fonds
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

C'est une information, il n'y a pas de vote. S'il y a une intervention, je la reçois. Vous savez, les dépenses engagées couvrent largement cette dotation de l'État concernant la DSU.

M Colimard :
S'il vous plaît ? Concernant le point relatif au CUCS, je voulais dire qu'au vu des informations qui nous sont parvenues, cela ne nous semble pas aussi probant que cela comme résultat.

M le Maire :
Mme Ziegler, vous vouliez intervenir ?

Brouhaha.....

M le Maire :
Très bien. Concernant le CUCS, nous sommes bien sur une délibération comptable. Je vous invite à vous rapprocher du CCAS pour en savoir un petit peu plus.

Mme Dieterlé :
J'ai réussi à avoir un rapport d'activité du CUCS qui avait été présenté lors d'une réunion aux Sables-blancs au mois de mai il me semble. Depuis plusieurs années nous réclamons à corps et à cris d'avoir des documents sur le CUCS. Ceci dit, c'est vrai que les résultats ne sont pas hyper-probants. Il y a certaines choses qui sont faites au niveau de la DRE, le dispositif de réussite éducative qui suivent certains enfants, à un moment il y a eu des trous et des dépenses qui n'étaient pas effectuées alors que l'argent était-là. Sur l'atelier santé-ville il n'y a pas eu grand chose de fait. Il y a certainement des activités de prévention, c'est un peu dommage. Nous avons l'impression que c'est quelque chose dont n'on entend pas beaucoup parler, dont on a du mal à avoir les informations, et quand on a les informations on nous présente des tableaux avec des camemberts et tout ce qu'on veut, et c'est complètement aride et en réalité on ne sait pas vraiment ce qui est fait. Voilà. Je trouve que c'est dommage, parce qu'à chaque fois on nous dit, ha oui mais ici c'est le lieu de discuter le budget, ce n'est pas lieu de discuter du CUCS, au CCAS c'est pareil, c'est le lieu de discuter le budget et pas du CUCS. C'est dommage. Ça fait longtemps qu'on demande, et on est pas les seuls à le demander, qu'il y ait un débat au niveau du conseil municipal, même quelque chose sans vote, mais qu'au moins on soit mieux informé des choses. Il faut vraiment aller à la pêche aux informations.

M le Maire :
Je pense que vous devriez avoir les renseignements concernant l'activité du CUCS, au conseil d'administration du CCAS. Le CUCS va normalement jusqu'en 2014 dans le cadre de la politique de la ville.
La compétence du service santé-ville a été transférée à la Communauté d'agglomération récemment. Mais c'est à voir, je note.

M Colimard :
Micro non branché....
Je ne dis pas qu'on a pas l'info, je dis que les résultats ne sont pas probants, ce n'est pas la même chose.

M le Maire :
D'accord, très bien. Pardon, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Oui, je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire Dominique. C'est vrai qu'entre ce qui est annoncé comme actions et la réalisation concrète de ces actions, souvent aussi, il y a des demandes de subventions qui sont faites au Conseil général etc... je ne suis pas sûre qu'il y ait toujours des actions à la fin.... *inaudible....*

M le Maire :
De toute façon, là vous parlez au nom du Conseil général entre autres. Le Conseil général intervient bien évidemment largement dans le cadre de ses subventions. Il est vrai que dans le cadre de la programmation, il y a obligation de présenter un rapport d'actions. Il y

a un comité de pilotage où le Conseil général participe.
Je vais le marquer, je pense que c'est intéressant de s'y pencher.

Oui, Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :

Au niveau des écritures du BS, nous avons voté un crédit de 860 € pour la mise en œuvre de l'action GAMES. Sinon il y a 1 248 € pour des ateliers d'expression artistique. Il y a 1 300 € pour le transport de classes participant à l'action « En route pour l'art », dans le cadre de « Ma tête se balade en ville ».

M le Maire :

Très bien. Je note.

22	Moyens généraux - finances : refus d'admission en non valeur de produits irrécouvrables - budget de l'assainissement - M TIREZGUY, Sté INVEST
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

Mme Dieterlé :

Lors du dernier conseil municipal, nous étions intervenus, surtout Christian Colimard d'ailleurs, pour dire que nous trouvons un peu choquant de faire des remises systématiques sans avoir les tenants et les aboutissants. Nous savons qu'il y a des gens qui ont des difficultés, nous savons aussi qu'il y a des sociétés qui font faillite. On nous avait reproché de pointer les entreprises et d'avoir une attitude désagréable par rapport aux gens qui prennent des risques et qui se lancent dans le commerce. La question n'était pas là. En fait, quand on attribue une subvention à une association ou quand on fait une demande de secours à un particulier, on étudie le dossier et on demande des justificatifs. On disait que ce soit un particulier ou une entreprise, de la même façon, nous aimerions avoir un peu plus de renseignements.

J'interviens aussi pour la suite parce qu'il y a un paquet de délibérations qui ont été présentées. Je trouve que c'était assez satisfaisant de voir que quelques fois il y a des gens qui sont vraiment des mauvais payeurs parce qu'ils accumulent les dettes. Ce n'est pas une, mais 2, 3, 4, 5 ou 6 dettes. Il y a aussi des entreprises qui disparaissent de la circulation parce qu'elles sont basées on ne sait pas où. Il y a des faillites frauduleuses. Il y a certaines fois où on est obligé de voter pour la disparition de la dette simplement parce qu'on ne peut plus retrouver les gens. Ce sont des problèmes techniques. Là on est obligé d'accepter parce que de toute façon la personne a disparu, mais je trouvais que c'était important, je ne sais pas si vous avez tenu compte de notre intervention au dernier conseil municipal. Mais en tout cas on trouvait que c'était important que ceci soit pris en compte. Sur ce plan-là on vous suit. On ne vous suivra pas toujours mais...

M le Maire :
Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

En fait, quelle différence y-a-t-il entre soit la solution de ne pas passer en produits irrécouvrables, c'est-à-dire de ne pas répondre à l'injonction du comptable, et là de dire que vous refusez ces admissions en non-valeur ?

M le Maire :
Oui, Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :

Là, si vous voulez, le Trésor public va devoir refaire des démarches pour activer le recouvrement des sommes.

M le Maire :

Bon, il nous est proposé de refuser ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables.

Quels sont ceux qui sont pour le refus ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Très bien.

23	Moyens généraux - finances : refus d'admission en non valeur de produits irrécouvrables - budget de l'eau - Mme Le Gall, M TIREZGUY, Sté INVEST
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci Mme Lemonnier.

Tout à l'heure il s'agissait du budget de l'assainissement, maintenant c'est le budget de l'eau. On vous demande de refuser ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables.

Quels sont ceux qui sont pour le refus ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

24	Moyens généraux - finances : admission en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal - SARL Le Sémaphore
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Là on nous demande d'approuver ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables.

M Colimard :
Je vais quand même faire un commentaire. Je ne sais même pas encore ce que je vais voter. Même si administrativement c'est une disposition, un passage obligé. Je ne suis pas sûr. J'aurai aimé être un peu plus éclairé sur la nature des dits produits irrécouvrables. Ou alors, c'est seulement, si je puis dire entre guillemets, la taxe d'urbanisme impayée, ce dont il s'agit. Mais quand même, il s'agit de 13 000 €. C'est une somme.
Une autre réflexion, taxe d'urbanisme impayée, c'est quand même pas mal pour quelqu'un qui exerçait un métier dans l'immobilier. Décidément, avec le monde des affaires, c'est « craignos » quelques fois. Donc, nécessité d'être toujours vigilant, ce qui donc m'amène à me demander si toutes les investigations ont été épuisées.

M le Maire :
La SARL n'existe plus depuis 5 ans.

M Colimard :
La personne en question*inaudible*....

M le Maire :
Oui, mais c'est le comptable du Trésor qui doit faire les démarches pour recouvrer, y compris par voie judiciaire.

M Le Coz :
Je peux peut-être donner une explication. Je pense que c'est simplement un permis de construire où il n'y a pas eu de suite.

Mme Depoid :
Si, si.

Mme Lemonnier :
La société est terminée.

M Le Coz :
C'est un peu gênant alors, si vraiment il y a eu une opération. On pourrait comprendre que c'est un permis qui a donné lieu à taxe et où il n'a pas eu de suite.
Il y a eu l'opération ? Alors, là c'est un peu gros.

M le Maire :
Bien, quels sont ceux qui approuvent l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Conseil municipal du 28 juin 2012

25	Moyens généraux - finances : refus d'admission en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal - Rêves et décors, M TIREZGUY, SCI Réussite JAOUEN-COGAN
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Il est demandé au conseil municipal de valider ou pas ces admissions en non-valeur.

Quels sont ceux qui refusent ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Nous continuons, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 28 juin 2012

26	Moyens généraux - finances : refus d'admission en non valeur de produits irrécouvrables - budget du port de plaisance - M MATIGNON
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.

Il nous est demandé de refuser ces admissions en non-valeur concernant le port de plaisance.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Nous continuons dans les remises gracieuses.

27	Moyens généraux - finances : demandes de remboursement et de remises gracieuses - Budget eau et assainissement - Mme DHELLEMMES, M DIAGARADJA
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Oui, M Le Coz.

M Le Coz :
Une précision, normalement on pourrait s'attendre à ce que nous ayons le même rapport entre les m³ et le prix. Et là, quand on fait le calcul, on a l'impression que les redevances assainissement ne sont pas les mêmes pour l'une ou l'autre. Quand on fait le ratio, on arrive à une redevance de 1,87 du m³ pour le 1^{er} cas et 1,41 pour le second. Il y a eu des évolutions ?

Mme Depoid :
C'est peut-être par rapport aux dates.

M Le Coz :
Cela fait une grosse évolution dans le prix.

Mme Depoid :
Je n'ai pas la réponse mais ça peut être l'explication.

M le Maire :
Est-ce que nous avons l'explication ? Monsieur le technicien.

M Le Coz :
Il y a une erreur quelque part, ça fait un décalage.

M le Maire :
Erwan ?

M Calvarin :
Je pense qu'il s'agit juste d'une erreur de cubage. Par contre, je rappelle que lorsque l'on dégraisse les factures comme cela, il faut savoir qu'il n'y a pas de compteur sur les eaux usées, c'est pour cela qu'on leur fait justement le rabais sur de l'eau usée qui n'a jamais été traitée.

M le Maire :
Très bien, quels sont ceux qui sont favorables pour approuver ces remises gracieuses ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

28	Moyens généraux - finances : demande de refus de remboursement et de remises gracieuses - budget du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles - Mme JOLIMOY
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme Dieterlé :
Lors de la commission des finances du 12 juin à laquelle j'étais présente, j'ai demandé que ces 2 demandes de remise gracieuses soient séparées. Mais vous faites ce que vous voulez. En ce qui concerne la 1^{ère} demande, je trouve que le terme concernant des « dépenses non justifiées » n'est pas exact. La personne a présenté des justificatifs de ces dépenses, néanmoins, elle a dépensé de l'argent dans l'exercice de son travail pour des choses qu'elle estimait justifiées par rapport à la façon dont elle accueillait les artistes au centre des arts. Je suppose que de votre point de vue, ce n'était pas justifié, de son point de vue à elle, ça l'était, d'un point de vue professionnel. Moi je sais que sur cette délibération je suis pour cette remise gracieuse.

En ce qui concerne la 2^{ème} délibération, il s'agit d'une négligence, sans doute. Il y a eu effectivement peut-être un défaut de sa part pour répondre aux convocations qui lui avaient été demandées. Et plus particulièrement répondre aux courriers qui lui étaient adressés. Ceci dit, pour avoir lu des échanges de courriers entre cette personne et certains élus de la mairie, vu le ton qui était employé dans ce courrier, peut-être que si moi j'avais été employé et même en étant de bonne foi, je n'aurais peut-être pas répondu. Donc, je m'abstiendrai sur ce sujet parce que j'estime que les conditions ne sont pas réunies pour avoir un jugement objectif. Je vous remercie.

Mme Lemonnier :
... détail sur les factures. Est-ce que c'est nécessaire ?

M le Maire :
Je ne pense pas que ce soit utile.

Micro non branché.....

M Nydell :
Je pense qu'il faudrait solder ce dossier en ayant la même maniabilité que l'on peut avoir pour des sociétés pour des montants beaucoup plus importants. En l'occurrence, l'engagement de cette personne pour la mission de service public qu'elle avait dans cet établissement n'a jamais été remis en cause, peut-être quelques maladroites. Mais continuer des poursuites me paraît ridicule.

Micro non branché....

Conseil municipal du 28 juin 2012

29	Moyens généraux - finances : demande de remboursement et de remises gracieuses - budget principal - Mme PIRIOU
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

30	Moyens généraux - finances : taxes sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés ou un incinérateur de déchets ménagers
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des interventions ? Mme Ziegler, je comprends.
Je suis d'accord avec vous.

Mme Ziegler :
Merci. Je voulais simplement savoir si les années précédentes cela a été aussi régularisé ?

Mme Lemonnier :
Nous annulons les délibérations qui ont été passées et on en repasse une nouvelle.

Mme Dieterlé :
Ou là là...

M le Maire :
Malheureusement c'est un fil rouge cette histoire. Il y a un historique, il y a le déroulé de l'historique. On ne va peut-être pas vous le lire. Mais c'était surtout sur la formulation de la délibération. Valcor a saisi toutes les opportunités pour ne pas payer la taxe. On peut les comprendre.

Mme Ziegler :
inaudible..... si je peux me permettre.

M le Maire :
Nous sommes désolés. C'est sûr que nous en avons fait les frais parce que malheureusement, ce n'est pas rentré dans notre budget. Suite à une dernière intervention, je crois que c'était en mars 2012, avec Mme Le Gac, vous avez pu enfin vous mettre d'accord sur la formulation de la délibération à prendre. À chaque fois c'était incomplet. Cette fois-ci, vous êtes sûre ?

Mme Lemonnier :
Je le souhaite.

M Le Coz :
1,5 €, c'est le maximum que l'on puisse taxer ?

M le Maire :
Bon, nous n'allons pas entrer dans les détails. J'ai tout l'historique de l'institution de cette taxe. Ça date de juin 2008. J'en suis fort désolé.

On nous demande de retirer la délibération de juin 2010, d'approuver la mise en place à partir de janvier 2013 et de fixer le montant de cette taxe à 1,5 € la tonne.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Conseil municipal du 28 juin 2012

31	Achats - Marchés publics : passation d'un avenant pour le marché de transport occasionnel de personnes - Groupement Le Meur Evasion - L'été Evasion
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. En somme, c'est une modification de l'indice variable.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Mme Lemonnier à nouveau.

32	Services techniques : construction d'un stade de rugby municipal - prolongation du délai de réalisation des travaux d'infrastructure et complément de rémunération du maître d'œuvre
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Après ces belles paroles, est-ce que vous voulez un complément d'information ?

M Carduner :
Projets structurants, nous avons entendu parler de projets structurants toute la soirée. Ce projet structurant, ô combien, a été initié par la municipalité précédente. Ce terrain de rugby est une réussite reconnue au niveau régional d'ailleurs, par les différentes équipes visiteuses qui ont le bonheur et l'avantage de le pratiquer. Je parle du terrain d'honneur. On doit à M Le Coz, alors éminent et incontournable membre de la majorité actuelle, une économie substantielle sur le projet initial qui prévoyait, je le rappelle, 4 terrains et une mutualisation des installations avec le football. Kerhun étant tout près, c'était une passerelle idéale effectivement. Le manque de terrains en herbe actuel sur la commune nous conforte dans ce choix initial. Par ailleurs, la signalétique du terrain me paraît largement insuffisante. À ce propos, l'écriteau « Stade Henri Serandour » a été financé par le club lui-même. Les usagers aussi, nous ont fait part de difficultés sur l'accès au parking par des temps humides. Peut-être que les économies ponctuelles, les approches purement comptables, vont se révéler à terme plus onéreuses que le projet original ?

M le Maire :
Merci M Carduner. Qui veut intervenir ? Oui, M Le Coz.

M Le Coz :
L'intervention de M Carduner est particulièrement maladroite. S'il arrive à faire 2 terrains supplémentaires avec les 145 000 € d'économies qui ont été faits, chapeau ! Il n'en a jamais été question, dans le projet que nous avons pris en cours, et qui avait obtenu des options supplémentaires en décembre 2007. Vous n'étiez pas avare à l'époque, le projet que nous avons repris comprenait un terrain d'honneur et un terrain d'entraînement. Les économies en question se basaient sur des options. Nous avons donc réduit les options. La prestation n'a absolument pas été modifiée. À l'époque, quand le bureau d'études et l'architecte ont sollicité des honoraires supplémentaires du fait que nous ayons été obligés, après l'appel d'offres de lui demander des réductions. Le coût d'objectif, qui à l'origine était d'1 500 000 €, était passé à 2 millions en décembre 2007. Quand nous avons reçu les appels d'offres, nous étions arrivés à 2 300 000 €. Je suis sûr que si vous aviez été élus, les 2 300 000, vous les auriez trouvés mais je ne sais pas comment. Nous avons demandé des économies, à l'époque, j'ai considéré que le bureau d'études et l'architecte étaient co-responsables, quelque part de ce dérapage. C'est pour cela que nous avons tardé à payer cette demande supplémentaire.

Aujourd'hui, je pense, effectivement, que ce sont les élus de l'époque qui étaient responsables du dérapage et c'est tout à fait légitime, aujourd'hui, de donner acte et de payer cette contribution supplémentaire. Quant à l'accès, parce qu'il y a aussi une allusion à l'accès, il faut savoir que dans votre projet, qui comprenait le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement, l'accès se faisait à côté de l'aire d'accueil des gens du voyage, ce qui avait été signalé par le responsable des sports qui disait qu'il y avait un risque de débordement. Nous avons réussi à trouver un accès indépendant qui mérite, peut-être d'être amélioré, mais qui en tout cas donne entière satisfaction et qui permet d'avoir une séparation des accès. Il n'y a pas un mélange entre l'entrée au stade de rugby et l'aire d'accueil de gens du voyage. Cela, vous devriez le reconnaître, M Carduner. Votre intervention était très maladroite.

M le Maire :
Merci M Le Coz.

M Carduner :
Je peux répondre, M le Maire ?

M le Maire :
Pardon, oui.

M Carduner :

Je pense que la maladresse était surtout de ne pas avoir eu une vue à moyen terme et à long terme, du projet, tout simplement.

M le Maire :

Attendez, le projet, c'est vous qui l'avez initié.

M Carduner :

Le projet initial faisait état..... *inaudible*.....

M le Maire :

Non, nous n'avons jamais vu ce projet-là.

M Quillivic :

Oui, juste au niveau de la signalétique, effectivement, ça a tardé, mais la ville a financé une signalétique provisoire dans l'attente de différents accès routiers sur la départementale et dans l'attente de la mise en place de la nouvelle signalétique ville qui indiquera l'ensemble des bâtiments publics y compris sportifs.

M le Maire :

C'est prévu en octobre.

M Nydell :

Est-ce que je pourrais me permettre de faire une petite réflexion.

M le Maire :

Sur le rugby ? À cette heure-ci on reste dans l'ordre du jour.

M Nydell :

Oui, mais il y a un grand absent ce soir. Nous avons parlé de celui qui n'est pas encore arrivé, par ici, là. Mais nous n'avons pas parlé de celui qui est parti et qui est juste en face de vous. Il s'agit du magnifique tableau qui a été donné par un ancien conseiller municipal, à la ville de Concarneau et qui est donc absent puisqu'il n'est plus présent sur ce mur-là. C'est Concarneau à marée basse. Il va représenter la ville de Concarneau, avec une cinquantaine d'œuvres, au global, au musée de Quimper. Nous pouvons parler de sport longuement, mais je voulais signaler que depuis une centaine d'années, il existait une collection municipale et qu'à l'heure d'aujourd'hui, pour exposer des grands tableaux de cette qualité-là puisque la collection revient de Cornouaille Britannique, nous n'avons pas de lieu pour le faire.

M le Maire :

Bien, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

33	Ressources humaines : mise en place d'une CAP à la ville de Concarneau
----	--

M Debuysier :
(lecture du rapport)

M Colimard :

Oui, voilà, M Debuysier, je trouve que vous êtes tacticien, je ne dirai pas fin tacticien. Tout le monde sait que les délibérations, même ce soir, globalement, se concluent la plupart du temps, par « vu l'avis favorable de la commission ». Ici, on se contente de « vu l'avis du CTP ». M Debuysier a dû se dire qu'en fin de conseil, et présenté de façon si avantageuse comme il vient de le faire là, cela devrait être joué. Or, pourtant pour moi, il y a un « bog ». M Debuysier devrait préciser ledit avis du CTP. Avis, qui en l'occurrence, n'a pas abondé en l'état, dans le sens de cette proposition. Il a été estimé que cette proposition manquait de visibilité évidente. De visibilité quant à l'intérêt pour les personnels de se priver des services du centre de gestion départemental, CdG 29. Dit autrement, les représentants du personnel et la commission considèrent qu'il n'y a pas lieu de changer de statut, et que cela peut même être contre productif si on le fait. C'est ce qu'ont dit les syndiqués. Je crois qu'il faut être à l'écoute des mots non dits, avis qui n'est pas favorable, ou des maux, il faut entendre cela, sinon gare à l'effet boomerang.

M Debuysier :

Il est vrai que le CTP n'a pas eu une majorité d'avis favorables. Ce n'était pas à cause de faire ou ne pas faire le CTP, ces gens sont nouveaux, ils sont en place depuis 3 ou 4 mois, ils ne voulaient pas refuser, ils voulaient de plus amples informations. Vous aussi. Il faut savoir que la commission administrative paritaire fait actuellement les prorogations de stages, ce que nous faisons, elles ne font qu'entériner. Des refus de titularisation, ce que nous faisons, elles ne font qu'entériner. Des refus de titularisation, ce que nous faisons, elles ne font qu'entériner. Des demandes de disponibilité pour convenance personnelle, nous le faisons, elle ne font qu'entériner etc... C'est-à-dire que la majorité du travail fait par le CdG 29 est déjà fait par Concarneau. Le CdG 29 ne faisant qu'entériner les décisions que l'on a prises.

Le deuxième point est que toute cette affaire nous coûte 101 830 € par an, alors que les ressources humaines de la ville de Concarneau, à mon avis, avec un personnel en plus, qui pourrait nous coûter 30 000 €, peut très bien faire le travail sans aucun problème. D'ailleurs, la ville de Concarneau l'a déjà fait auparavant, sinon qu'elle s'est rattachée au CdG 29 pour des histoires surtout dans la façon de faire l'avancement des personnels. Ceci n'existe plus maintenant, à l'heure d'aujourd'hui, puisque l'avancement des personnels, je parle de l'avancement interne, ne se fait plus comme ça elle se fait en fonction d'une grille bien déterminée. Cette grille qui est faite actuellement par le CdG 29, ne prend pas en compte, à notre avis, suffisamment les compétences de l'agent. On tient compte de son ancienneté, on tient compte de son grade, du temps qu'il a passé dans le grade, on tient compte d'un tas d'éléments qui lui donnent un certain nombre de points, y compris le point des élus, c'est-à-dire que si M le Maire veut poser la personne en premier sur la liste, le gars bénéficie de 5 points en plus. Ça c'est de la compétence du personnel !

Concarneau, à part cette histoire, a décidé de faire sa propre grille sur laquelle nous allons travailler de façon à valoriser le personnel pour que ce soit en priorité ses compétences qui priment dans l'avancement de grade, surtout quand on parle de catégorie A ou de catégorie B. Voilà la raison pour laquelle, compte tenu de ce que l'on fait déjà, compte tenu du travail d'amélioration que l'on peut faire pour les personnels, et compte tenu aussi des 101 000 € que l'on verse, je pense que Concarneau, 3^{ème} ville du Finistère, doit être en mesure d'assumer la gestion de ses personnels en instaurant une commission administrative paritaire chez elle.

M le Maire :

Merci M Debuysier. M Le Coz.

M Le Coz :

L'explication est un peu restreinte à Concarneau. Moi, ce qui m'effraie un peu, c'est que nous sommes dans une phase où l'on parle beaucoup d'intercommunalité. Normalement, toutes ces questions-là devraient être élargies, quelque soient les problèmes de relation de la ville centre avec la communauté d'agglomération. Là on a l'impression que l'on se referme sur soi-même alors que nous avons le CdG 29 qui pouvait mettre du lien. Pourquoi est-ce qu'on se referme sur soi-même ? J'ai un peu peur de cela.

M Debuyser :

Toutes les communautés d'agglomération, je parle surtout de Quimper et Brest, se sont séparées du CdG 29. Actuellement, nous sommes dans un travail avec la communauté d'agglomération sur la mutualisation. Nous travaillons beaucoup, actuellement, sur la mutualisation des personnels. Je n'exclue pas, parce que la CCA est au CdG 29, évidemment, parce qu'ils n'ont pas encore les moyens, et ils n'ont pas leurs 350 personnes, à moyen ou long terme que la CAP soit au niveau de la CCA.

M le Maire :

Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Sur cette question, nous n'avons pas de doctrine ferme établie à savoir si nous pouvons passer par le CdG 29 ou pas. Mais, j'ai l'impression, qu'une fois de plus ce qu'on nous dit et ce qui a été dit au CTP, les sous-entendus sur la grille de la fonction publique disant que les règles de la fonction publique ne permettent pas en fait de donner ce que l'on voudrait donner aux meilleurs ou aux moins mauvais des agents. Ça me paraît être en gestion, non pas de bon père de famille, mais votre façon de faire les choses est très particulière, M Debuyser. Lors du CTP qui s'est réuni le 15 juin, qui a voté pour à par vous, M Debuyser ?

M Debuyser :

L'élu qui a pris la décision après l'avis du CTP.

Mme Ziegler :

Donc, vous ! Vous étiez donc le seul.

M Debuyser :

Et la municipalité.

M le Maire :

Nous avons voté en réunion de municipalité.

Mme Ziegler :

Vous étiez le seul élu ?

.... *inaudible*....

M le Maire :

La municipalité a validé ce fait en réunion de municipalité. Nous avons validé ce retrait au CdG 29. Nous considérons qu'aujourd'hui, le service des ressources humaines a toutes les compétences et toute l'expérience pour mener à bien cette mission. Évidemment, il y a beaucoup plus d'employés à Quimper et à Brest, néanmoins, à Concarneau nous avons la possibilité aujourd'hui, de s'engager et de valider cette CAP.

Mme Ziegler :

Je peux avoir l'avis du directeur des services là-dessus ?

M le Maire :

Vous irez leur demander.

Mme Ziegler :

En tout cas, une telle formulation « par cela, la collectivité, doit pouvoir, par un certain nombre de dispositifs, garantir la motivation et la progression professionnelle des agents. » faire plus vague, on ne le peut pas. Face à un tel bordereau, qui est dans l'approximation la plus complète, nous nous abstenons.

M le Maire :

Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je suis à la commission du personnel, je ne suis pas au CTP. Pourquoi est-ce que j'ai toujours l'impression, M Debuyser, que quand vous dites quelque chose, ce n'est pas tout à fait cela que vous pensez ? Je ne sais pas à quoi ça tient. J'entends des termes, là. Il faut renforcer la motivation des personnels, améliorer leur professionnalisation, leur permettre de rendre un service de meilleure qualité, pourquoi est-ce que j'ai toujours le sentiment quand j'entends ces choses-là, même si elles sont présentées d'une manière qui paraît rationnelle et qui paraît cohérente, que là il y a toujours quelque chose qui est de l'ordre de la suspicion ? Je trouve cela insupportable. Je vous l'ai déjà dit en commission du personnel, je vous le redirai certainement. Je n'en sais rien je n'ai pas d'avis sur cette histoire de CAP. Mais je vais dire que par le choix des termes employés, par la façon dont

les choses sont dites, oui, mais c'est parce qu'ils n'ont pas compris, ils sont trop bêtes sûrement, ils ne comprennent pas, il faut les convaincre parce qu'ils ne comprennent pas etc... Vous défendez le service public, je le défends aussi. Pourquoi est-ce que j'ai toujours l'impression que le service public, de votre façon de voir, ça doit passer par une pression envers des gens qui ne pensent qu'à... j'allais encore parler comme Mme Depoid n'aime pas, mais qui ne pensent vraiment qu'à rien faire et qu'à se la couler douce et qu'heureusement il y a des gens qui sont là derrière pour leur serrer les boulons. Je trouve que ça, franchement, dans votre discours, je ne dis pas que c'est ce que vous pensez, mais c'est ce qui transparait toujours dans vos discours, et je trouve cela insupportable.

M le Maire :

Mme Dieterlé, les paroles c'est bien, on peut toujours dire ce qu'on veut. Je respecte ce que vous dites. Vous avez droit de vous exprimer. Je le respecte. Néanmoins, la vérité c'est quoi ? C'est la reconnaissance du personnel. Il y a eu 50 avancements de grade en 2011, 50. Dites moi une année où ça a pu se faire à la mairie de Concarneau. La réponse, la voilà. Donc ça c'est quoi ? C'est le respect, la reconnaissance du travail accompli. La vérité c'est ça.

M Colimard :

J'ai bien précisé en début de mon propos que le CTP, en l'état, n'a pas abondé à la proposition. Je ne vois pas pourquoi on se précipite, alors. Parce que les arguments de M Debuysier, à l'évidence, ils n'ont pas été formulés de la même manière qu'il vient de le faire mais bon, les arguments qu'il a utilisés n'ont pas convaincu l'ensemble du CTP, représentants du personnel, syndiqués et non syndiqués, y compris les élus, sauf M Debuysier. Je pense qu'il faudrait reporter, on verra bien. Il n'y a pas le feu. M Debuysier a bien précisé qu'il avait cru ressentir le fait que les représentants ne sont pas familiarisés avec toutes les arcanes des statuts de la fonction publique. C'est compliqué, etc... Convainquons-les avant de faire prendre une décision au conseil municipal. Et au moins, cela aura du sens que de dire que les commissions servent à quelque chose.

M Colin :

Je voulais en faire dire à peu près la même chose que Christian. Ce n'est quand même pas très démocratique de décider unilatéralement. Si j'ai bien compris, les représentants du personnel n'étaient pas favorables. Christian a voté contre, Yann s'est abstenu, et M Debuysier de façon subjective, parce qu'il a pensé que, décide de porter le projet en municipalité. Je trouve cela assez fort de café, et pas très démocratique dans la façon de faire.

M Debuysier :

M Colin, ce n'est pas une décision subjective. M Debuysier, il est bête, mais il sait encore réfléchir. Et j'ai essayé d'y réfléchir. Alors abstenez vous de dire que c'est une décision subjective, je vous en prie.

M le Maire :

Je crois que les gens se sont exprimés sur ce dossier. Il nous appartient de proposer au conseil municipal la création de cette CAP, commune à la ville et au CCAS de Concarneau, à partir de janvier 2013.

Je pense que sur le fait de sortir du CdG, ça va tout à fait dans le bon sens. Maintenant, c'est sûr qu'il faudra qu'il y ait dans l'organisation, des précisions. Mais ça va tout à fait dans le bon sens, au même titre que Brest ou Quimper, 3^{ème} ville du Finistère, Concarneau, ça va tout à fait dans ce sens.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci. C'est bon ?

Alors le dernier point, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 28 juin 2012

34	Achats - marchés publics : marché de prestations de services de télécommunications entre la ville de Concarneau, le Centre Communal d'Action Sociale de Concarneau et le Sivom de Concarneau-Trégunc, marché formalisé, autorisation de signature de la convention de groupement de commandes, autorisation de lancement de la consultation en vue du choix d'un prestataire pour la fourniture de services de télécommunications
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Apparemment ça va dans le bon sens.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Écoutez, ainsi s'achève ce conseil municipal. Nous avons commencé à 19h, mais heureusement. Je vous remercie de votre mobilisation et de votre investissement dans la vie municipale. Ce n'est pas toujours facile, je le reconnais, entre la vie professionnelle, la vie familiale, la vie municipale. C'est un engagement important et avant les vacances, je tenais à vous saluer et à vous rendre hommage. Entre temps, je vous souhaite de bonnes vacances et si vous le voulez bien, nous nous retrouverons le 27 septembre. Je vous souhaite de bonnes vacances pour ceux qui partent.

M Nydell :
Et allez voir l'exposition à Quimper. Elle est superbe.

M le Maire :
J'irais demain, nous irons demain.

La séance est levée à 23h20.